



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 30.

**Allocution de M. Juan Carlos Wasmosy, Président
de la République du Paraguay**

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

L'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République du Paraguay.

M. Juan Carlos Wasmosy, Président de la République du Paraguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Paraguay, S. E. M. Juan Carlos Wasmosy, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Wasmosy (*interprétation de l'espagnol*) :
C'est la première fois que m'échoit l'honneur de prendre la parole en cette éminente instance internationale au nom de mon pays, le Paraguay. Et, je le fais avec la profonde satisfaction de représenter un gouvernement véritablement démocratique, issu d'élections libres, et en ma qualité de premier citoyen civil élu à la présidence de la République depuis 39 ans.

Je présente mes félicitations au Président Insanally à l'occasion de son élection, bien méritée du fait de ses solides compétences professionnelles et d'une carrière politique

riche d'expérience, et qui est une reconnaissance de sa personne et de son pays, le Guyana, qu'il représente si dignement. A cet égard, je suis heureux de rappeler que le Paraguay a toujours appuyé, depuis son adhésion à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'Etat fondateur, en 1945, le droit à l'autodétermination des peuples et l'indépendance des communautés politiques qui, comme le Guyana, ont su accéder à l'autonomie dans le respect des droits et obligations énoncés par la Charte de l'Organisation.

C'est un honneur pour moi que de souhaiter une sincère bienvenue aux nouveaux Membres qui viennent d'être admis à l'Organisation : la République tchèque, la République slovaque, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Erythrée, la Principauté de Monaco et Andorre. En outre, cette expression de bienvenue n'est pas purement protocolaire, car elle implique la reconnaissance de leurs souverainetés respectives, que j'exprime au nom de l'Etat paraguayen.

J'ai pris mes fonctions à la tête du Gouvernement, il y a un peu plus d'un mois, avec la ferme intention de cultiver nos relations extérieures avec tous les peuples de la communauté internationale, dans les limites naturelles que nous imposent nos finances nationales et les circonstances occasionnelles. Je voudrais maintenant faire part de quelques réflexions à cette éminente assemblée.

L'avènement du nouvel ordre mondial a été soudain. La structure bipolaire du pouvoir a cessé d'être, et ce changement s'est produit de manière pacifique. Le Paraguay a évolué dans le même sens et au même rythme. Aujourd'hui, le peuple paraguayen est maître de son propre destin et le plein respect de la souveraineté populaire est garanti. Le respect des droits de l'homme, l'économie de marché et la réforme de l'Etat sont devenus réalités. Nous avons réussi, pacifiquement, une réforme politique,

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.8
14 octobre 1993

FRANCAIS

économique et sociale extraordinaire sans aide extérieure, avec le seul appui des citoyens mus par l'aspiration de vivre un jour dans la paix, la justice et la liberté.

Le Gouvernement paraguayen respecte les libertés et oeuvre en faveur de la justice. Il s'efforce de multiplier les chances d'accéder au bien-être et d'encourager le développement humain.

L'activité économique, notamment l'économie de marché, ne peut s'épanouir dans le vide institutionnel. Elle suppose au contraire une sécurité qui est le garant de l'intégrité physique des personnes, de l'initiative individuelle et de la propriété privée, ainsi qu'un système monétaire stable et des services publics efficaces.

La première responsabilité de l'Etat paraguayen est de garantir cette sécurité, cette stabilité et ces services, de façon que ceux qui participent aux activités productives puissent jouir du fruit de leur travail et soient encouragés à travailler efficacement et honnêtement.

Le peuple paraguayen a pris conscience de sa victoire contre l'adversité. Nous avons entendu bien des promesses qui proclamaient l'avènement d'un homme nouveau. Nous avons vécu nombre de tragédies et vu beaucoup d'espoirs brisés.

Nous savons maintenant que la liberté et la démocratie sont la seule voie possible pour réaliser les grandes conquêtes du bien-être collectif. Les femmes et les hommes paraguayens veulent vivre selon leurs propres normes, dans le respect de la loi, et prospérer dans l'harmonie.

Personnellement, je considérerai ma mission de consolidation de la démocratie comme inachevée si le droit d'associer librement en partis politiques et d'élire des gouvernements sans coercition venait à ne plus être garanti à mes compatriotes; si le droit de fonder en paix leur famille et de jouir du fruit mérité de leur travail leur était refusé; s'ils ne pouvaient plus mener une vie bien remplie et si, à la fin de leurs jours, ils ne pouvaient plus repenser avec fierté à leurs succès et aux progrès de leur environnement.

Mais l'avenir des Paraguayens est le miroir d'une réalité dramatique. Nous avons surmonté une situation politique interne qui, durant trois décennies, nous a valu d'être ignorés, marginalisés, et finalement blâmés par la communauté internationale. Nous avons supporté cette situation grâce au travail, aux talents et aux grands sacrifices des Paraguayens. Il nous faut aujourd'hui consolider notre victoire et, pour ce faire, institutionnaliser la démocratie est la seule option possible.

Deux écueils menacent cependant de nous freiner sur cette voie : une démographie galopante et le manque de ressources pour financer notre développement avec la rapidité qu'exigent la croissance soudaine de la population et l'impérieuse nécessité d'élever le niveau de vie et d'offrir un maximum de bien-être à la population paraguayenne.

Nous comptons sur la collaboration loyale des pays industrialisés pour assurer la pérennité des valeurs que nous partageons avec la communauté des nations.

Pour accélérer notre développement, nous demandons l'élargissement de la précieuse collaboration du système des Nations Unies, par le biais de ses nombreux organes, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est aujourd'hui dirigé par un nouvel administrateur dynamique et dans lequel les pays en développement ont placé beaucoup d'espoir; le programme traditionnel efficace du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui assure la protection des enfants et des adolescents; et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), qui joue un rôle important dans cette question cruciale.

Nous demandons également aux institutions spécialisées du système des Nations Unies, qui ont chacune dans leur domaine oeuvré pour le succès des plans de développement national de notre pays de redoubler d'efforts, d'augmenter leur efficacité et leur créativité et de réduire les coûts grâce à un meilleur contrôle.

Cette collaboration permettra de compléter notre effort interne par l'apport d'une aide financière suffisante assortie de conditions favorables et d'un flux plus important d'investissements privés.

Nous souhaitons que les institutions financières, notamment la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, accélèrent leur assistance, en réduisant la bureaucratie et en accordant un maximum d'appui aux programmes et projets des pays en développement. Nous reconnaissons l'aide considérable qu'elles nous ont accordée dans le passé et nous les exhortons à redoubler d'efforts pour battre leurs records d'hier afin d'assurer un avenir meilleur à tous nos pays. Si cette coopération n'est pas assurée aux pays en développement, nous aurons, d'un côté, un monde prospère et démocratique, jouissant de la liberté et de l'abondance de biens pour tous, et de l'autre, un monde rongé par la misère, l'ignorance et l'esclavage de la pauvreté. La démocratie survivra difficilement si la pauvreté persiste.

Parvenir à une croissance économique équitable au Paraguay, c'est renforcer la démocratie. Mon souhait en tant

que gouvernant est de consolider une fois pour toutes le régime démocratique dans mon pays.

Pour réaliser ces objectifs, mon gouvernement se propose d'exercer une gestion sérieuse, d'éviter les irrégularités et de veiller au strict respect de la loi. Nous nous efforcerons de garantir la transparence dans la gestion de toutes les affaires de l'Etat, tant sur le plan interne que sur le plan international.

Nous estimons que la stabilité des pays démocratiques repose, entre autres, sur l'intégrité de leurs fonctionnaires, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la sécurité individuelle et collective et sur l'efficacité de l'Etat dans sa recherche du développement. C'est pour cette raison que mon gouvernement persévéra dans cette voie et sanctionnera toute forme de corruption dans le but de l'éliminer.

C'est avec la certitude que la communauté internationale saura nous appuyer dans la poursuite de ces objectifs que nous nous engageons dans cette voie.

Les passions nationalistes ont ressurgi dans plusieurs régions du monde, défiant les frontières et menaçant la coexistence internationale. Des conflits ancestraux ne cessent de s'envenimer, comme le démontrent les terribles effusions de sang et les déchirements qui accablent l'ex-Yougoslavie. Les Nations Unies ont organisé, ces trois dernières années, plus de missions de maintien de la paix qu'au cours de leurs 45 premières années d'existence.

En même temps que nous assistons avec étonnement et avec tristesse à ces événements, nous nous félicitons de la signature de la déclaration de principes entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Cette contribution courageuse à la paix mondiale, nous la devons au courage et à la clairvoyance des dirigeants des deux parties qui ont su surmonter le handicap des préjugés ancestraux pour concevoir une nouvelle relation harmonieuse. Nous nous félicitons également que des pays aient participé en tant que médiateurs à ces négociations. Tous méritent l'admiration du monde.

Mon gouvernement estime que, conformément à la Charte de San Francisco, notre organisation admet comme Etats Membres tous les pays qui satisfont aux obligations d'universalité que stipule la Charte.

Nous félicitons l'ONU du travail remarquable que réalisent ses missions de paix. Cela montre que notre organisation est non seulement apte à trouver des solutions à tous les événements qui peuvent ébranler la paix, mais aussi que, ce faisant, elle suscite les espérances de paix des populations qui souffrent, en allégeant leurs souffrances et en subvenant à leurs besoins élémentaires.

La paix à laquelle nous aspirons ne peut venir d'une immobilité stérile, ni d'une trêve armée, ni d'une paix imposée. Elle doit être dynamique, généreuse, sincère et fondée sur les principes de la solidarité entre toutes les nations.

En tant que contribution de mon pays à l'exaltation du sentiment universel d'amitié, je voudrais relater le fait suivant. Dans un petit village du Paraguay appelé Pinasco, il y a quelques années, un médecin, membre distingué de cette communauté, a proposé de consacrer le 30 juillet en tant que journée consacrée à l'amitié. Cette idée s'est propagée sur tout le continent américain et dans d'autres régions du monde, et c'est pourquoi je suggère que l'ONU proclame ce jour, Journée mondiale de l'amitié.

Les événements nous conduisent à une interdépendance croissante aux niveaux régional et mondial. Avec le Traité d'intégration du marché commun du Sud, appelé MERCOSUR, les pays du Cône Sud - l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay - recherchent une amélioration de leurs économies.

Le MERCOSUR se propose d'être une nouvelle unité économique, d'entretenir des liens avec d'autres groupes économiques, et de s'efforcer de conclure des accords plus importants et meilleurs grâce à des dispositions offrant des facilités mutuelles. Les négociations qui se déroulent avec la Communauté européenne, avec les Etats-Unis en vue de l'Accord de libre échange américain (NAFTA) et avec les pays de l'Asie du Pacifique porteront leurs fruits.

Le Paraguay appuie pleinement la création de ce marché commun du Sud et espère vivement qu'une collaboration large et franche présidera à toutes les négociations entre les quatre pays. Toutes les mesures prises doivent véritablement répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés. Notre vœu sincèrement aboutir à des accords justes et équitables dont chacun bénéficiera.

Dans le domaine économique, nous souhaitons et espérons que les négociations de l'Uruguay Round aboutiront pleinement. Il est indispensable que les marchés s'ouvrent de plus en plus pour que le commerce puisse s'exercer librement, sans barrière douanière ou autre, et sans subsides qui sapent toute compétitivité dans les produits du MERCOSUR.

Le libre échange, que nous appuyons fermement, ne doit pas être limité puisque théoriquement nous défendons le principe de la liberté du commerce.

Je viens de me rendre en Bolivie, pays frère avec lequel nous avons signé des accords sur des mesures communes, et j'ai proposé à son gouvernement que le Paraguay serve

d'intermédiaire dans son accession au MERCOSUR. Je lui ai également proposé de parrainer à son tour l'accession du MERCOSUR au Pacte andin. Je suis particulièrement heureux de rappeler qu'aujourd'hui, 29 septembre, nous commémorons l'anniversaire de la bataille de Boquerón, symbole du courage de nos deux peuples, et que nous considérons comme étant à l'origine de nos relations fécondes en matière de coopération, d'entente et de paix.

La formation de groupes économiques multinationaux représente un nouveau défi pour les relations entre les deux pays. Dans ce processus de globalisation de l'économie, les pays doivent, sans égoïsme, partager avec les autres groupes leur prospérité et leurs progrès technologiques, pour assurer le progrès réel de toute l'humanité. La Communauté européenne, le NAFTA, et les pays asiatiques du Pacifique, doivent apporter une force dynamique dans les relations économiques et non pas de nouvelles limitations dans le commerce mondial.

La coexistence internationale exige que nous recherchions des accords et des formules d'appui mutuel, qui aboutissent à l'amélioration collective, et par conséquent, à l'amélioration individuelle de chaque pays.

L'Amérique du Nord connaît une phase prometteuse dans ses relations. Le Mexique, le Canada, et les Etats-Unis d'Amérique proposent l'établissement d'une zone de libre échange qui comprendrait des pays ayant une histoire, une culture, un langage et un mode de vie différents, ce qui ne les a pas empêchés de prendre la louable décision de rendre leurs économies complémentaires.

Le NAFTA représente un moyen de gérer les nouvelles conditions de l'économie mondiale pour obtenir une prospérité partagée. A l'aube d'un siècle nouveau, ces trois nations ont pris conscience du fait que la croissance économique dépend, plus que jamais, de l'ouverture de nouveaux marchés extérieurs et de l'augmentation du volume du commerce mondial. Nous espérons qu'une fois que cet arrangement entrera en vigueur, il profitera à toute l'Amérique latine et aux Caraïbes.

Le développement économique ne doit pas aller à l'encontre de la préservation et de la défense de l'environnement. Ces principes sont valables pour tous les pays sans égard aux niveaux de leur développement économique.

La dégradation de l'environnement se poursuivra si l'on continue à utiliser des critères ambigus tels que la "conditionnalité écologique". La grande réunion sur l'environnement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992,

nous a orientés après de longs débats vers un développement durable, qui peut être compatible avec la protection de l'environnement.

Nous devons appliquer les décisions prises à cette réunion, et ne pas revenir sur les engagements qui y ont été contractés, pas plus qu'il ne faut appliquer le principe deux poids, deux mesures, selon qu'il s'agit de pays industrialisés, ou de pays en voie de développement; ces derniers doivent bénéficier de la coopération promise à cette mémorable réunion internationale.

En ce qui concerne les problèmes sociaux ayant une ampleur mondiale, le trafic des stupéfiants menace la stabilité politique et économique de certains Etats. L'ONU doit aussi dans ce domaine jouer un rôle clef pour combattre le fléau de la drogue, avec toutes les conséquences funestes qu'elle a pour la jeunesse et ses ramifications avec le terrorisme et l'argent qui corrompt et détruit. La Paraguay s'engage pleinement à combattre le trafic des stupéfiants, le blanchiment de l'argent - qui résulte de ce terrible fléau - et tous les crimes qui y sont liés. Cette lutte nécessite une pleine coopération internationale pour éliminer le trafic des stupéfiants, et il faut reconnaître que cette responsabilité doit être partagée par les producteurs, les consommateurs et aussi par les intermédiaires.

L'ONU prépare pour 1995 une Conférence qui représentera, sans aucun doute, un jalon spécial dans la coexistence internationale. Je veux parler de la Conférence sur le développement social qui aura lieu à Copenhague. Le Gouvernement paraguayen se félicite de cette initiative et est prêt à collaborer aux préparatifs et aux études préliminaires de cette conférence, de même qu'il est disposé à participer activement à l'événement lui-même.

Les initiatives de cet ordre, comme la prochaine Conférence sur le développement et la population qui aura lieu au Caire, méritent tout notre appui.

Même si les questions que je viens de mentionner revêtent une grande signification pour mon pays, je voudrais souligner que l'amélioration des niveaux d'enseignement du Paraguay est pour moi une obsession. C'est pourquoi nous cherchons à améliorer la qualité des ressources humaines, afin de pouvoir utiliser les nouvelles technologies dont nous avons tant besoin.

L'éducation n'est pas seulement une responsabilité de l'Etat. C'est également un défi partagé par tous les secteurs productifs du pays. La technologie peut ouvrir de nouvelles possibilités économiques pour faciliter la création de nouvelles sources de travail.

C'est pourquoi le Paraguay estime que le Programme Bolívar constitue un précédent valable qui montre ce que peuvent accomplir des pays décidés à relever les défis de l'avenir par le biais du partage des techniques et innovations et de la concurrence industrielle.

Nous espérons également trouver auprès des pays industrialisés ou de ceux qui disposent de techniques d'un niveau élevé la volonté de faciliter une large implantation de leurs entreprises dans nos pays afin que, grâce à leurs capitaux et nouvelles techniques, les progrès dans nos nations en développement puissent être accélérés.

Nous continuons d'insister sur la nécessité d'aborder de manière plus équilibrée les questions sociales et économiques qui figurent à l'ordre du jour international. Il faut, certes, se pencher sur les nouvelles questions mondiales, mais non au détriment des problèmes de développement, de la lutte contre la pauvreté, de l'élimination de l'ignorance et de la coopération internationale.

Après 48 ans, les hommes et les institutions sont capables d'accepter leurs erreurs et de renforcer leurs convictions pour continuer d'aller de l'avant dans la poursuite de leurs objectifs. Les Nations Unies ont prouvé qu'elles en sont capables en se modernisant et en s'adaptant aux exigences du monde en mutation actuel.

Le Paraguay est favorable et donne son appui aux réformes nécessaires de la Charte afin qu'elle nous permette de relever les défis de notre époque. Ainsi, les Nations Unies seront mieux à même d'être à la hauteur des idéals et espoirs sur lesquels se fondait leur création. A cette fin, il est indispensable de procéder à une nouvelle répartition des fonctions et responsabilités entre leurs organes, d'accroître la coordination et de dynamiser leur fonctionnement. Les Nations Unies doivent être la tribune où puissent réellement s'exprimer les aspirations de tous les Etats Membres, et le principal instrument d'entente véritable et pacifique entre tous les peuples du monde.

Nous devons nous attaquer à la crise financière qui asphyxie notre organisation et la résoudre. Il est insensé de lui confier des tâches sans lui donner les moyens nécessaires pour les accomplir. Evitons que, pour des motifs politiques, l'incapacité se transforme en négligence administrative et en faiblesse financière. Faisons le contraire, c'est-à-dire faisons en sorte que notre organisation soit la grande tribune de la vie internationale et soit, sinon nouvelle, du moins plus dynamique, plus efficace et plus équitable.

Grâce à des interventions opportunes de l'Organisation des Nations Unies, de longs conflits ont pris fin ou ont pu être réglés. Ses efforts louables dans ce domaine doivent

être reconnus, et si elle n'a pas, dans certains cas, remporté un grand succès, les conflits existant entre différents pôles de pouvoir en sont la cause. Mais aujourd'hui, nous sommes tous disposés à oeuvrer pour parvenir à un désarmement plus effectif, pour établir de nouvelles normes internationales pour l'utilisation de l'énergie nucléaire qui visent le bien de l'humanité et non pas sa destruction. Nous avons fait de grands progrès à cet égard, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à faire avant d'arriver à la sécurité pleine et complète dans ce domaine. Le Paraguay appuiera une politique de désarmement qui aura valeur d'engagement envers la communauté internationale.

Nous continuons de penser et nous maintenons que, grâce à l'appui de tous ses Etats Membres, l'ONU doit prendre l'initiative des changements nécessaires pour que règne la paix et s'accomplisse le développement humain auxquels nous aspirons tous.

Mon pays tient à souligner le travail remarquable dont s'acquitte le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Nous appuyons les efforts qu'il déploie pour améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de toute le système des Nations Unies.

Le Paraguay croit à des solutions positives. Il s'engage à défendre les principes juridiques de la coexistence internationale. Il fait appel aux sentiments les plus nobles et à la plus haute responsabilité de tous les dirigeants du monde. Mon pays propose et demande instamment que cela se fasse.

Plus de guerres fratricides. Unissons-nous tous dans la guerre contre le sous-développement, contre le chômage et contre l'ignorance, qui est le pire des esclavages.

En réitérant notre engagement d'appuyer pleinement les Nations Unies, nous réaffirmons notre volonté résolue de coopération avec la communauté internationale et adressons nos meilleurs vœux de paix, de prospérité et de développement à tous les peuples du monde.

Qu'il me soit permis de prononcer un message dans ma langue maternelle, le guaraní :

"Ja johayjhú, ñaño pytyvó, icatú haguaicha ñasé ténondé oñondivepá. Aguiyévete."

Cela veut dire : "Aimons-nous, frères, aidons-nous à avancer ensemble."

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Paraguay de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Juan Carlos Wasmosy, Président de la République du Paraguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Lettonie.

M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Lettonie, S. E. M. Guntis Ulmanis, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Ulmanis (*s'exprime en letton; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) :

Monsieur le Président, veuillez accepter les félicitations de la Lettonie à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Le peuple letton vous souhaite plein succès dans l'exécution de votre mandat à la tête de cet organe.

La Lettonie tient à rendre hommage aux Etats Membres qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies et à dire qu'elle sera heureuse de travailler avec eux.

L'année a été riche en événements pour la Lettonie. Le 18 novembre 1993, la Lettonie célébrera le soixante-quinzième anniversaire de la déclaration d'indépendance de la Lettonie en 1918. La soixante-quinzième année de notre naissance en tant qu'Etat a été marquée par l'élection et la réunion de notre Parlement, la Saeima. La réunion de la Saeima a été une occasion particulièrement solennelle, car elle marquait le plein rétablissement de la démocratie parlementaire et de la Constitution de 1922. En outre, la réunion de la Saeima a mis fin à un processus de restauration de trois ans, qui a été marqué par le rétablissement de notre indépendance de fait en août 1991 et notre admission à l'Organisation des Nations Unies. Le rétablissement de l'indépendance de la Lettonie et de sa Constitution, après une suspension d'un demi-siècle, témoigne de la force de la démocratie, de l'endurance de la volonté humaine et de la primauté du droit international.

Pour comprendre les processus actuellement en cours en Lettonie et dans la région, il est utile de noter certains aspects de l'histoire récente. D'après un protocole secret au

Pacte Molotov-Ribbentrop de 1939, signé par l'Allemagne nazie et l'Union soviétique, la Lettonie était reléguée dans la sphère d'influence de l'Union soviétique, acte qui ouvrait la voie à l'occupation illégale de la Lettonie par l'Union soviétique en 1940. Bien que le Pacte Molotov-Ribbentrop et ses protocoles secrets aient été, au titre du droit international, nuls et nonavenus dès leur signature, la Lettonie a été annexée de force par l'Union soviétique peu de temps après son occupation.

Bien que la Lettonie ait perdu sa souveraineté et son indépendance de facto, son statut en tant qu'Etat continuait de jure. Le statut de jure a continué d'être reconnu par de nombreux Etats, et cette position s'est reflétée dans les déclarations qu'ils ont faites au cours des 50 ans qu'a duré l'occupation de la Lettonie. L'identité de l'Etat de Lettonie a été préservée par l'application du principe selon lequel les actes illégaux ne peuvent changer de manière valide une situation juridique existante - *ex injuria non oritur jus*.

Par conséquent, lorsqu'elle a retrouvé son indépendance en 1991, la Lettonie a pu reprendre rapidement les relations diplomatiques avec ces Etats avec lesquels elle avait de telles relations avant son occupation en 1940. En outre, la Lettonie continue d'adhérer à certains accords bilatéraux et multilatéraux auxquels elle est devenue partie entre 1918 et 1940.

J'ai souligné l'importance de la question de l'identité continue de la Lettonie entre 1918 et 1991 afin de souligner que la Lettonie n'est pas un Etat nouvellement indépendant. Ce fait est important, parce que la continuité de jure de l'Etat letton a des conséquences juridiques, politiques et économiques pour la Lettonie, notamment en ce qui concerne nos relations avec la Fédération de Russie. La clef de relations stables et amicales entre nos deux Etats, dans le domaine tant économique que politique, est que les deux parties reconnaissent que l'occupation par la force et l'annexion en 1940 de la Lettonie par l'Union soviétique ont été illégales.

Je voudrais exprimer l'appui de la Lettonie aux divers efforts du Secrétaire général et des Etats Membres pour encourager le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment les efforts qui ont été lancés par le rapport du Secrétaire général, Agenda pour la paix. Reconnaissant l'approche pragmatique et axée sur l'avenir des propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général, notamment la diplomatie préventive, nous devons également examiner des propositions qui, de manière semblable, prendront en considération d'autres responsabilités des Nations Unies, y compris la valorisation du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la promotion du développement durable. L'expérience de la Lettonie en ce qui concerne l'utilisation

de la diplomatie préventive pourrait peut-être servir à l'élaboration de ces propositions.

Je voudrais souligner que la Lettonie a utilisé la diplomatie préventive au maximum. La Lettonie a amorcé ou encouragé les efforts déployés par les Nations Unies et par la région en vue d'établir des faits et d'instaurer un climat de confiance en ce qui concerne les questions relatives à la Lettonie et à notre région. C'est ainsi que nous nous sommes récemment entendus avec la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour établir une présence à Riga, notre capitale. Ces efforts ont permis une plus grande compréhension de la situation en Lettonie, offrant aux Nations Unies, aux Etats Membres et aux organisations régionales la connaissance et la perspective nécessaires pour répondre à nos problèmes de manière appropriée. Le Secrétaire général, les Etats Membres et les organisations régionales, en coopération avec la Lettonie, ont fait en sorte que ces mesures s'appliquent à la question la plus importante et la plus urgente à laquelle la Lettonie est confrontée actuellement : la persistance de la présence illégale des forces militaires de l'ex-Union soviétique sur le territoire de la Lettonie.

Depuis deux ans, la Lettonie s'efforce d'obtenir le retrait des forces militaires de l'ex-Union soviétique de son territoire, grâce à des négociations bilatérales avec la Fédération de Russie et avec l'aide de la communauté internationale. Néanmoins, ces forces, qui relèvent maintenant du contrôle de notre grand voisin, la Fédération de Russie, sont toujours stationnées sur notre territoire.

L'année dernière, l'Assemblée générale a examiné cette question au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes". En adoptant la résolution 47/21 par consensus, l'Assemblée générale a lancé un appel aux Etats baltes et à la Fédération de Russie les engageant

"à conclure sans délai les accords voulus, assortis de calendriers, en vue du retrait rapide, organisé et complet des forces militaires étrangères stationnées sur les territoires estonien et letton." (*résolution 47/21, par. 2*)

La Fédération de Russie, en s'associant au consensus pour l'adoption de la résolution 47/21, a affirmé son obligation de retirer ses forces militaires des Etats baltes, qu'elle avait déjà assumée en tant qu'Etat participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à la réunion d'Helsinki en juillet 1992.

Une mission d'enquête dirigée par M. Tommy Koh, Ambassadeur de Singapour, est rentrée récemment de Lettonie et des autres Etats baltes pour faire rapport au Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la résolution

47/21. Nous remercions le Secrétaire général de ses efforts pour garantir l'exécution de cette résolution. Nous voudrions également remercier M. Stoyan Ganey, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, d'avoir accepté notre invitation de se rendre en Lettonie en juillet 1993 pour constater lui-même la situation qui y règne. J'espère qu'à côté du problème concernant les forces militaires étrangères, cette visite aura permis à M. Ganey de se faire une idée précise du processus de renouveau qui se déroule en Lettonie.

Avant de faire rapport à l'Assemblée en ce qui concerne la situation actuelle des forces militaires étrangères sur le territoire letton, je voudrais exprimer l'appui de la Lettonie aux processus démocratiques qui sont en cours dans la Fédération de Russie, sous la direction du Président légalement élu de la Fédération, Boris Eltsine. J'espère que la réforme politique et économique entreprise dans la Fédération de Russie se poursuivra et que les forces politiques pourront résoudre leurs problèmes par des moyens pacifiques et démocratiques. En des moments critiques, les forces démocratiques de la Fédération de Russie ont déjà, précédemment, démontré leur capacité d'agir résolument pour garder la Fédération sur la voie de la démocratie. Je suis convaincu que cela se reproduira en ces temps difficiles et compliqués que connaît la Russie.

Depuis février 1992, les délégations de la Lettonie et de la Fédération de Russie ont tenu huit sessions de négociations sur le retrait des troupes de la Lettonie. Ces négociations ont débouché sur divers accords régissant les questions techniques du retrait. Malheureusement, nous n'avons pu nous mettre d'accord sur la question importante du calendrier du retrait. La Lettonie n'a cessé d'exiger que le retrait soit achevé d'ici la fin de 1993, deux ans et demi après que la Lettonie a retrouvé son indépendance. La délégation de la Fédération de Russie a proposé des dates de retrait final allant de 1994 jusqu'en 1999, mais sans jamais présenter ni calendrier concret ni plan systématique du retrait. Le problème de la date de retrait final est aggravé par les exigences de la Fédération de Russie de maintenir trois bases en Lettonie : la station radar de Skrunda, le centre d'espionnage spatial de Ventspils et la base navale de Liepaja. Nous avons déclaré de façon répétée - et la communauté internationale, y compris la Fédération de Russie, a acquiescé - que le retrait devait être rapide et complet. En outre, nous ne pouvons permettre que notre territoire soit utilisé à des fins qui peuvent être dirigées contre des pays tiers.

Un deuxième problème important amenant la Fédération de Russie à retarder son retrait de la Lettonie est son exigence d'obtenir des avantages sociaux extraordinaires pour les officiers retraités de l'ex-Union soviétique et de la Fédération de Russie qui résident en Lettonie. Pendant des

années, les officiers de l'armée d'occupation ont été favorisés en ce qui concerne le logement, les soins médicaux et autres services sociaux. Maintenir de tels privilèges serait non seulement inacceptable pour la Lettonie mais injuste envers tous ses résidents; nous ne permettrons pas que ces demandes retardent le processus de retrait.

Au début des négociations entre nos deux Etats, en février 1992, nous nous sommes entendus sur certaines questions, notamment l'exigence que les deux parties s'abstiennent d'actions unilatérales et non coordonnées pendant la période du retrait. La période écoulée depuis lors a cependant été marquée par de tels incidents, comme par exemple lorsque des forces militaires de la Fédération de Russie ont procédé à des mouvements de troupes non autorisés sur le terrain, des mouvements navals non autorisés dans les ports lettons et des survols non autorisés du territoire letton. Contrevenant à cet accord, de nouvelles recrues sont d'autre part entrées secrètement en Lettonie pour relever les troupes qui la quittaient.

Compte tenu de la présence continue de ces forces, l'investissement étranger en Lettonie, si nécessaire au développement de notre petit pays, est découragé. En outre, les forces militaires de la Fédération de Russie ont causé des dégâts considérables à l'environnement de la Lettonie.

La Lettonie veut avoir l'assurance que sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale seront respectées et qu'aucune menace à la paix et à la sécurité internationales ne viendra de son territoire. J'espère que les négociations avec la Fédération de Russie, qui ont commencé hier, 28 septembre 1993, seront de nature pragmatique et permettront d'arriver bientôt à un accord prévoyant le retrait de toutes les forces militaires étrangères du territoire de la Lettonie. Pareil accord permettrait d'ouvrir un nouveau chapitre des relations entre nos deux Etats d'où seraient absentes la méfiance et l'animosité. Nous pourrions même envisager alors le moment où nos sociétés et nos enfants seront libérés des préjugés du passé.

La Lettonie se félicite du retrait de Lituanie de toutes les forces militaires de la Fédération de Russie, qu'elle considère comme une étape vers l'amélioration de la sécurité dans la région de la Baltique.

Comme je l'ai déjà dit, il importe de reconnaître que la Lettonie a été illégalement occupée et annexée, ce qui a eu principalement pour conséquence de modifier profondément la situation démographique du pays. Il convient de tenir compte de ce facteur pour bien comprendre la situation qui règne à l'intérieur de la Lettonie. En 1940, les Lettons de souche constituaient 75 % de la population de la Lettonie alors qu'aujourd'hui ils ne représentent plus que 52 % de cette population. Pendant l'occupation soviétique, des

centaines de milliers de personnes ont été déportées en Sibérie, tandis que des milliers et des milliers d'autres étaient arrêtées et exécutées. Pendant la seconde guerre mondiale, des dizaines de millions de gens ont péri ou ont été soit envoyés de force travailler en Allemagne nazie, soit contraints d'émigrer à l'Ouest pour échapper à la terreur rouge. En outre, pendant l'occupation, la population de la Lettonie d'avant-guerre a été réduite d'un tiers. La population de la Livonie, une des populations autochtones de la Lettonie, dont il ne reste aujourd'hui que quelques dizaines de personnes, devait subir le même sort.

Pendant les années de l'après-guerre, la déportation et l'émigration massive et involontaire de Lettons de leur sol natal se sont accompagnées d'un important afflux de résidents de l'Union soviétique. En 1945, le personnel militaire soviétique nouvellement arrivé s'est vu octroyer immédiatement près de 25 % des appartements de Riga, la capitale de la Lettonie. Nombre de ces appartements étaient auparavant occupés par des familles lettones déportées en Sibérie ou contraintes de fuir à l'Ouest. Outre l'introduction en Lettonie de personnel militaire actif ou en retraite, le régime soviétique incitait, en leur offrant toutes sortes de privilèges, les ouvriers et les gestionnaires civils d'Union soviétique à émigrer en Lettonie.

Le rythme des transferts de population s'est sensiblement accéléré après 1959, lorsque les dirigeants soviétiques ont lancé une politique de colonisation de la Lettonie en entreprenant de fortement l'industrialiser. Pendant les 30 années qui ont suivi, la population totale de la Lettonie a augmenté de 27 %. Alors que la population autochtone augmentait au rythme de 7,6 %, le taux de croissance de la communauté immigrée était de 58 %, ce qui fait que la croissance automatique était de près de huit fois supérieure à la croissance naturelle. Je tiens à souligner qu'à l'époque moderne aucun autre pays n'a perdu une partie aussi importante de sa population autochtone du fait de l'occupation et du colonialisme. A notre époque, on n'a jamais vu aucun pays où la population autochtone est presque devenue une minorité dans son propre pays, comme c'est arrivé en Lettonie.

Nous pensons que la restauration de notre indépendance nous a donné la possibilité d'améliorer notre situation démographique. Si nous pouvons en arriver au point où les Lettons se sentiront rassurés quant à leur avenir, nous aurons alors toute liberté d'investir davantage de nos ressources dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux.

Les chiffres ne suffisent pas à eux seuls à montrer à quel point la situation démographique de la Lettonie a changé durant l'occupation soviétique. Les Lettons faisaient l'objet de discrimination, s'agissant notamment de l'usage de la langue lettone et d'avancement professionnel. La maîtrise

du russe devint nécessaire, aussi bien dans l'enseignement que dans de nombreux lieux de travail, alors que l'emploi de la langue lettone était supprimée dans de nombreux domaines. En outre, les autorités soviétiques avaient pour politique d'empêcher les Lettons d'avoir accès aux professions dans les différents secteurs stratégiques et gouvernementaux.

Soucieuse d'assurer la survie du peuple lettone, la Lettonie a été obligée d'élaborer une loi sur la citoyenneté, qui sauvegardera l'identité nationale de sa population autochtone. Parallèlement, la Lettonie respectera ses obligations en vertu des droits de l'homme internationaux.

La Lettonie a d'ores et déjà recensé ses citoyens par le biais d'un processus d'enregistrement des résidents. En 1991, outre le rétablissement de sa souveraineté et de son indépendance, la Lettonie a rétabli la citoyenneté des personnes qui en avaient été privées en 1940, et ce, indépendamment de leur origine nationale, religieuse ou ethnique. La citoyenneté a également été accordée à leurs descendants. Conformément à la Constitution lettone, c'est ce groupe de personnes qui a participé aux élections législatives de juin 1993. Le corps actuel de citoyens lettons compte quelque 400 000 personnes qui ne sont pas des Lettons de souche, soit près de 25 % du corps électoral - chiffre qui reflète la composition non ethnique de l'électorat lettone avant l'occupation de 1940.

Le Parlement démocratiquement élu de la Lettonie - le Saeima - doit adopter prochainement une loi sur la citoyenneté, qui fixera, conformément au droit international, les conditions à remplir par les résidents arrivés en Lettonie après 1940 pour obtenir la citoyenneté lettone. Les personnes transférées en Lettonie pendant l'occupation soviétique exercent librement tous les droits conférés par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Selon les experts du Conseil de l'Europe, la protection qu'offre la législation lettone est comparable à celle accordée par les instruments constitutionnels de la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe et garantie collectivement par le Conseil de l'Europe, au travers de la Convention européenne des droits de l'homme notamment.

Les minorités historiques de Lettonie, comme les Russes, les Bélarussiens, les Polonais, les Juifs et autres, ont leurs propres écoles et leurs propres sociétés culturelles nationales actives, ce qui contribue à préserver l'identité nationale de chaque groupe.

Un processus de restauration pacifique, juridique et pragmatique est en cours en Lettonie. De nombreuses évaluations faites par la communauté internationale ont confirmé que ce processus est réellement pacifique et qu'il se déroule conformément au droit international.

La Lettonie n'a aucune raison de cacher sa situation interne et a donc accueilli favorablement les nombreuses évaluations de son bilan en matière de droits de l'homme. Au nom de la Lettonie, je voudrais remercier le Secrétaire général et les Etats Membres des Nations Unies de l'envoi de la mission d'établissement des faits dirigée par M. Ibrahima Fall, actuel Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, en Lettonie en octobre 1992. Qu'il me soit permis de citer certaines des conclusions auxquelles est arrivée la mission :

"Depuis qu'elle a recouvré son indépendance, la Lettonie traverse une période de transition au cours de laquelle le Gouvernement lettone s'emploie à redresser certains torts et injustices historiques commis entre 1940 et 1941, période durant laquelle le pays relevait des autorités soviétiques.

Cet état de choses inquiète les non-Lettons de souche, qui se demandent quels seront leur statut et leur rôle futurs dans le pays. La situation existant aujourd'hui en Lettonie est caractérisée par ce sentiment d'insécurité bien plus que par une quelconque violation flagrante des droits de l'homme.

L'examen par la mission des informations qui lui ont été communiquées ne révèle pas de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme en Lettonie. Les cas individuels de violation qui ont été signalés sont limités et ne sont pas liés à une politique discriminatoire à proprement parler. Ils doivent et peuvent être réglés en utilisant les voies de recours appropriées. Il est encourageant de noter qu'aucun cas de voies de fait, de licenciement collectif, d'exclusion d'un établissement d'enseignement, d'expulsion d'un appartement ou de bannissement n'a été signalé." (A/47/748, par. 21 à 23).

Le rapport de la mission d'établissement des faits des Nations Unies envoyée en Lettonie pour enquêter sur les droits de l'homme est similaire aux rapports soumis par le Conseil de l'Europe, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. Bien qu'il ait été affirmé maintes et maintes fois que les droits de l'homme ne sont pas violés en Lettonie, mon pays est devenu la cible d'attaques politiques - la Fédération de Russie ne cesse d'accuser la Lettonie de violations des droits de l'homme. La Lettonie a consacré beaucoup de son énergie et de ses ressources à réfuter ces allégations sans fondement. En outre, les ressources des organisations internationales, dont les Nations Unies, ont aussi été mises à contribution.

Je voudrais à présent évoquer la grave crise financière que traverse l'Organisation des Nations Unies et qui a forcé

le Secrétaire général à prendre des mesures draconiennes pour faire des économies. La Lettonie pense qu'il faut trouver à la crise une solution qui soit acceptable pour tous les Etats Membres et fondée sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La Lettonie voudrait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur une décision spéciale, qui a été dictée par les circonstances financières et politiques mais qui contribuera en fait à la crise financière. Je veux parler de la décision prise en décembre 1992 par l'Assemblée générale de déterminer, entre autres choses, le montant des quotes-parts de 15 Etats Membres, au nombre desquels la Lettonie, selon une méthode particulière au lieu de la méthode utilisée habituellement pour déterminer la capacité de paiement.

La décision de décembre 1992 n'est pas conforme au principe de l'égalité souveraine énoncé dans la Charte parce que les deux méthodes distinctes utilisées pour déterminer les contributions entraînent des obligations financières inégales pour différents Etats Membres. Bien que la Lettonie et les deux autres Etats baltes ne soient pas les successeurs de l'ancienne Union soviétique, ils ont été obligés d'assumer des obligations financières excessives de l'ancienne Union soviétique et même une partie de sa contribution au Fonds de roulement.

La Lettonie amorce maintenant sa troisième année en tant qu'Etat Membre des Nations Unies. Nous souhaitons accroître notre participation aux travaux de l'ONU et des autres organisations internationales ainsi qu'à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux. Lors de la Conférence mondiale des droits de l'homme, à Vienne, nous avons traité de deux domaines où nous pourrions apporter une contribution : les droits des minorités et les droits des étrangers.

La Lettonie réitère l'offre qu'elle a faite au Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, de convoquer une conférence internationale dans la ville touristique de Jurmala pour examiner les possibilités de réorienter les ressources consacrées aux armements vers la restauration de l'environnement.

La Lettonie appuie l'établissement d'un poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Elle demande également l'augmentation du pourcentage du budget ordinaire affecté au Centre pour les droits de l'homme, à Genève.

La Lettonie estime que les organisations non gouvernementales jouent un rôle précieux sur le plan international, notamment en matière de droits de l'homme. Elles devraient jouir d'un meilleur accès au système des droits de l'homme de l'ONU.

En ce qui concerne le débat sur la restructuration du Conseil de sécurité, la Lettonie appuie l'idée d'accroître le nombre de ses membres. La réforme devrait assurer un bon équilibre entre les grands et petits Etats.

La Lettonie appuie les efforts entrepris pour rationaliser la structure et l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La Lettonie se félicite des processus positifs qui se déroulent au Moyen-Orient, en Afrique du Sud, au Cambodge et en Haïti. Elle espère que, grâce aux efforts de l'ONU et d'autres organisations internationales, la paix finira par régner dans l'ancienne Yougoslavie, en Géorgie, en Somalie et partout ailleurs où coule encore le sang.

Au cours de son histoire, la Lettonie a participé aux affaires internationales et a occupé le poste de Membre Président du Conseil de la Société des Nations. Afin de souligner sa contribution historique aux relations internationales et célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la signature de sa déclaration d'indépendance, la Lettonie a entrepris la restauration d'une salle de l'Office des Nations Unies à Genève. Ornée d'ambre ramassé sur les rives de la mer Baltique, cette salle du Palais des Nations a été décorée en 1938 par le Gouvernement et le peuple de la Lettonie qui en ont fait don à la Société des Nations. Puisse la restauration de la splendeur originale de cette salle du Palais des Nations symboliser la victoire de la justice que représente le retour de la Lettonie à la qualité de membre à part entière de la communauté internationale.

Je crois que le rétablissement de notre indépendance permettra à la Lettonie, petit Etat, de jouer un plus grand rôle pour assurer la paix et la démocratie dans le monde. Je suis convaincu qu'ensemble nous pourrions laisser à nos enfants un monde meilleur, un monde où la sécurité, la foi et la liberté seront plus grandes.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Lettonie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Guntis Ulmanis, Président de la République de Lettonie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

L'Assemblée va entendre maintenant une allocution de la Présidente de la République du Nicaragua.

Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la Présidente de la République du Nicaragua, S. E. Mme Violeta Barrios de Chamorro, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Barrios de Chamorro (*interprétation de l'espagnol*) :

Permettez-moi de vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, au nom de notre région de l'Amérique latine et des Caraïbes, de votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Certaines nations, comme le Nicaragua, sont en train de passer de la guerre à la paix. Nous sommes en train de secouer l'héritage laissé par 50 années de dictature de la droite et de 10 années de dictature de la gauche. Nous passons, en même temps, d'une économie centralisée à une économie sociale de marché. Chacune de ces trois transitions représente un défi considérable nécessitant une coopération économique et politique internationale souple et opportune.

Le Nicaragua est un cas particulier. Mon pays a dû subir cette triple transition. Il doit surmonter l'après-guerre, édifier la démocratie et redonner à l'économie sa force et son dynamisme, tout cela au sein d'une société polarisée. Je crois sincèrement que peu de sociétés, dans l'histoire contemporaine, ont dû faire face à tant de défis en même temps et dans des circonstances aussi difficiles.

Les gouvernements et organismes qui ont suivi de près la situation critique où j'ai trouvé mon pays en arrivant au pouvoir - alors que le produit national brut était similaire à celui d'une économie des années 40 et que l'hyperinflation avait atteint un taux sans précédent - comprennent aisément l'ampleur de nos efforts.

Nous devons édifier une démocratie, reconstruire une société meurtrie et devenir économiquement compétitifs avec le reste du monde, tout en suivant un plan d'ajustement économique qui ne nous laisse aucune ressource pour l'investissement social. Mon pays connaît la faim. Mon pays connaît la haine. Les armes y sont nombreuses. Mais il y a aussi une volonté absolue d'édifier une société pacifique.

Le Nicaragua a été un symbole de guerre et d'espoir durant cette décennie. Le Nicaragua doit rester un symbole

d'espoir. Nous n'y parviendrons qu'avec l'assistance internationale.

Nous avons réussi à limiter l'inflation annuelle à 3,5 %, mais au prix de tant de difficultés que la croissance économique n'a été que de 0,2 % en 1992, après huit années de décroissance du produit national brut.

Je reconnais que la communauté internationale a déployé des efforts pour saisir l'extrême complexité de notre processus. En 1990, l'Assemblée générale a offert un traitement exceptionnel au Nicaragua, en lançant un appel à la communauté internationale afin qu'elle nous apporte un soutien efficace. Depuis lors, mon pays a respecté tous les accords et engagements souscrits avec les institutions multilatérales et la communauté internationale. Nous avons pris l'engagement de réunir les conditions qui permettent à l'investissement privé, national et étranger de contribuer à la croissance économique, afin d'amorcer un processus de reconstruction et de développement durable nécessaire pour le Nicaragua.

Une fois effectué le paiement des importations de pétrole et de la dette extérieure, mon gouvernement a reçu une aide qui s'élève à un peu moins de 12 millions de dollars, une somme qui ne permet pas de financer le coût d'une transition aussi difficile et complexe. Notre économie a connu une stabilisation. Néanmoins, ce processus est lent et ne satisfait pas les aspirations d'une population appauvrie qui demande à retrouver, dans un court laps de temps, les niveaux de bien-être qu'elle est en droit d'attendre.

Le problème économique constitue la plus grande source d'instabilité, en raison des tensions qu'il génère sur les plans politique et social et du danger que cela représente pour la stabilité nationale et régionale. Si l'aide étrangère nous parvient trop tard, si elle est assortie de conditions trop sévères ou si elle devient un instrument politique, comme cela fut le cas en 1992 et comme c'est le cas aujourd'hui, la démocratie au Nicaragua risque de s'effondrer.

Mon pays dépend de l'appui financier de la communauté internationale. Nos exportations ne s'élèvent qu'à 250 millions de dollars par an, et c'est 850 millions de dollars qui nous sont nécessaires pour le financement de nos importations et le règlement du service de la dette extérieure qui nous a été léguée.

Je viens devant cette assemblée, ce forum de nations soeurs, pour demander à la communauté internationale de continuer à apporter son aide au Nicaragua. Nous avons besoin que l'Organisation des Nations Unies aide mon pays à maintenir et à garantir la coopération économique bilatérale au niveau actuel. Nous avons besoin de ressources

supplémentaires pour faire repartir la production et la croissance économique, renforcer le secteur social et relancer le processus de conciliation.

Nous ne pouvons pas oublier que le 25 février 1990, à la surprise de la communauté internationale tout entière, des élections libres et ouvertes ont été organisées pour la première fois dans l'histoire de mon pays. Ce jour-là, les Nicaraguayens ont déposé leurs armes et célébré ensemble le triomphe de la paix.

Conscient d'avoir choisi la voie de la démocratie, de la liberté, de la paix et du respect des droits de l'homme, en se rendant aux urnes, chaque citoyen a voté contre des décennies de violence sanglante. Tandis que nous votions, nous pensions à faire disparaître de nos mémoires les images accablantes de 10 années de guerre, d'orphelins, de veuves et de mutilés. Nous avons voté, décidés à mettre fin à ce défilé tragique de soldats, parmi lesquels un grand nombre d'enfants, combattants d'une guerre fratricide.

Tel a été mon premier mandat : mener une politique de réconciliation nationale, tâche peu aisée dans une société habituée à la polarisation politique et à l'affrontement. Aujourd'hui, trois ans plus tard, je continue d'être attachée à la poursuite du dialogue national en tant que seul moyen efficace de parvenir à une solution à nos problèmes. L'appel en faveur de la compréhension nationale a bénéficié de la solidarité et de l'appui de pays et d'organisations internationales.

Pour ce qui est du dialogue au niveau national, nous comptons sur la présence effective des Présidents des pays d'Amérique centrale, une région qui ne peut envisager son avenir que dans une perspective élargie d'intégration et d'unité avec le Nicaragua.

La sincère reconnaissance de mon peuple et de mon gouvernement s'adresse à mes collègues d'Amérique centrale, aux représentants du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), de l'Eglise catholique et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui ont tant contribué à la réconciliation au Nicaragua.

Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son appui à la mise en place d'un groupe actif de pays donateurs, amis du Nicaragua, qui, dans le cadre des Nations Unies, doit nous aider à identifier les besoins en matière de coopération extérieure et les moyens de canaliser cette aide nécessaire.

J'estime que les pays en transition de la guerre à la paix, qui ont signé des accords internationaux pour aboutir à une paix complète, asseoir la démocratie et reconstruire

leur pays, doivent avoir accès à un fonds spécial qui leur permette de se redresser et d'aller de l'avant.

Le Nicaragua et d'autres pays d'Amérique latine, comme Haïti et El Salvador, ont besoin de bénéficier d'un traitement de faveur s'ils veulent pouvoir concurrencer des nations qui n'ont pas connu les affres de la destruction politique, économique et sociale causées par la guerre.

Lorsque nous lançons un appel à la communauté internationale, nous le faisons convaincus que l'effort principal de la reconstruction de mon pays incombe aux Nicaraguayens eux-mêmes en tant qu'acteurs de leur propre développement. Le Gouvernement que je préside assume ce niveau de responsabilité afin d'éviter que notre démocratie ne régresse. Je réaffirme une fois encore devant l'Assemblée l'engagement que j'ai pris devant la nation nicaraguayenne de ne pas renoncer à la consolidation de la démocratie.

Je continuerai d'oeuvrer à faire en sorte que la liberté d'expression, de réunion et d'association ne soit plus jamais restreinte. Mon engagement à l'égard des droits de l'homme est ferme et indéfectible.

Ma décision de procéder à une institutionnalisation des forces armées au Nicaragua est irréversible. C'est pourquoi, en plus d'une réduction drastique des forces armées dans mon pays, j'introduis des réformes et des lois qui garantiront la subordination totale du pouvoir militaire au pouvoir civil et établiront clairement les périodes de service dans les échelons supérieurs des forces armées.

Nous sommes engagés dans un processus d'édification d'une structure institutionnelle démocratique, qui disposera d'une armée de métier réduite, non partisane et au service de la nation tout entière. De même, nous déployons de grands efforts pour désarmer les groupes civils, veiller à ce que les milliers d'armes déjà confisquées ne soient réutilisées pour saper les réalisations démocratiques du Nicaragua et, par voie de conséquence, entraver la stabilité régionale de l'Amérique centrale. Les armes confisquées par les autorités sont brûlées en public au vu de tous.

En consultation avec d'autres pays de la communauté internationale, mon gouvernement a décidé d'être l'hôte, à Managua, notre capitale, en mai 1994, de la seconde conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou restaurées. Nous voulons partager nos expériences, examiner de près les structures des nouvelles démocraties et adopter des propositions qui contribueront à leur bien-être.

Les Nations Unies doivent s'adapter positivement aux changements du monde d'aujourd'hui. Le Nicaragua est favorable à la reconnaissance par les Nations Unies des

droits de la République de Chine-Taiwan. Nous croyons qu'il ne serait que juste de reconnaître les droits fondamentaux des 21 millions d'habitants de ce territoire. Le Nicaragua appuie fermement cette noble initiative.

Enfin, je partage la joie de tous nos pays à la signature de la déclaration de principes entre le Gouvernement d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'accord démontre clairement que la paix est possible sur la base du dialogue et de la négociation. Il devrait être l'une des plus grandes leçons de notre temps et une source nouvelle d'espoir pour la paix mondiale.

Nous, Nicaraguayens, avons foi en Dieu et dans la solidarité de nations amies, ainsi que dans la coopération des organisations internationales; la main généreuse, fraternelle, qu'elles nous tendent permettra au peuple du Nicaragua d'édifier cette société renouvelée dont il rêvait lorsqu'il a voté lors des élections générales du 25 février 1990.

Au Nicaragua, nous estimons que le siècle qui s'achève nous a servi de dures leçons. Pourtant, cela nous permet de faire face avec courage aux grands défis qui nous donneront l'occasion de consolider une société mondiale inspirée par la paix, la liberté et le progrès. C'est pourquoi, à l'aube de ce nouveau siècle, j'aimerais réaffirmer, au nom du peuple du Nicaragua, notre profond engagement à contribuer au développement d'un ordre mondial plus prospère et plus équitable. C'est l'engagement que je prends envers la démocratie et tous les peuples du monde.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie la Présidente de la République du Nicaragua de sa déclaration.

Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

M. Kinkel (Allemagne) (*parle en allemand; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

Veillez accepter mes plus chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je vous souhaite chance et succès dans l'exercice de ces importantes fonctions. En même temps, je souhaite cordialement la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation.

Prenant la parole devant l'Assemblée il y a 20 ans, Willy Brandt disait que l'intention de la République fédérale

d'Allemagne en se joignant à l'Organisation des Nations Unies était d'aider à servir la cause de la paix mondiale. Cela a toujours été et demeurera l'intention de la politique étrangère allemande. A l'époque, dans un monde bipolaire, l'Allemagne était divisée; en cette année 1973, la guerre d'octobre éclatait au Moyen-Orient; en Afrique du Sud, le régime inhumain d'apartheid était au pouvoir. Aujourd'hui, mon pays entretient des relations de paix et d'harmonie avec ses voisins; aujourd'hui, nous pouvons féliciter Israël, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les pays arabes voisins pour une percée historique; aujourd'hui, la politique d'apartheid a été vaincue. Sans détermination à chercher la paix, ces événements n'auraient pas été possibles.

La paix mondiale, qui semble se rapprocher à mesure que la bipolarité prend du recul, ne doit pas rester une vision abstraite. Le désir de paix de la communauté internationale a conduit à la création des Nations Unies après la seconde guerre mondiale. Nous avons toujours l'obligation morale et politique de réaliser cet héritage. Il n'y a pas de tâche plus importante. Dans notre recherche de la paix, nous sommes confrontés à un nouveau défi et à un nouveau danger, mais il nous est aussi donné une occasion historique.

Le grand défi que nous devons relever, c'est de faire disparaître la faim et la pauvreté dans le monde, de conserver les sources naturelles de la vie, et de jeter les bases d'une politique mondiale à long terme en matière de population. Quand les gens doivent quitter leur terre natale, quand les droits de l'homme sont bafoués, il ne peut y avoir de paix. La paix n'est pas seulement le silence des canons. Par conséquent, les défis économiques et sociaux doivent figurer en tête de l'ordre du jour mondial. Le monde est profondément injuste. La distribution des moyens offerts aux hommes est malheureusement très injuste. Cela ne peut être toléré.

Le danger auquel nous faisons face est que la paix dans beaucoup de parties du monde est menacée par de nouveaux conflits, en particulier ceux qui sont de nature éthique. La prolifération soutenue des armes modernes et de la technologie des armements accroît le potentiel de dévastation de ces conflits.

L'occasion historique qui nous est offerte c'est, après la fin de la confrontation Est-Ouest, de faire des Nations Unies ce que ses fondateurs voulaient en faire : le principal gardien de la paix. En s'acquittant de ce rôle, les Nations Unies doivent bénéficier de l'appui des nombreuses organisations internationales qui opèrent aujourd'hui avec succès.

Je crois réellement que nous ne pourrons relever les défis économiques, écologiques et sociaux et surmonter le

danger d'un retour à la confrontation entre Etats, peuples, cultures et religions que si nous saisissons résolument cette occasion historique de renforcer le système multilatéral mondial et l'ONU.

Aujourd'hui, aucun pays ne peut affronter seul les défis mondiaux. Nous devons donc opposer le multilatéralisme au nationalisme. La politique étrangère allemande vise au renforcement de l'ordre mondial multilatéral. Elle est attachée à l'objectif de l'intégration européenne. Son but est d'harmoniser les divers intérêts et de créer un juste équilibre entre eux. La politique étrangère allemande en est donc une qui s'inscrit dans les Nations Unies, qui les appuie et qui y est associée.

Je suis d'accord avec le Secrétaire général : la paix ne peut être préservée que si nous nous attaquons aux racines du conflit. Sa proposition d'agenda pour le développement doit aller de pair avec l'"Agenda pour la paix". La misère, la famine et la pauvreté constituent toujours les problèmes les plus importants dans de nombreux pays.

Lors de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et lors de la Conférence de Rio, les pays industrialisés et les pays en développement sont convenus d'un partenariat global pour la promotion du développement et la protection de l'environnement. Ce partenariat ne sera fructueux que si les deux parties, le Nord et le Sud, font leur part. En appliquant des réformes économiques et politiques, en utilisant leurs ressources financières de façon plus efficace, en réduisant leurs dépenses militaires et en assurant un meilleur contrôle démocratique et le respect de la primauté du droit, de nombreux pays en développement ont emprunté la bonne voie. Le Sommet mondial pour le développement social, qui doit avoir lieu à Copenhague en 1995, devra être un lieu de dialogue sur les questions sociales qui réapparaissent partout dans le monde.

Les pays industrialisés ont entrepris d'appuyer les efforts faits par les pays en développement en améliorant, dans un esprit de solidarité, les conditions générales du commerce mondial. Une telle aide ne peut jamais être rien d'autre qu'un appui pour qu'ils s'aident eux-mêmes. Une plus grande coopération entre entreprises avec les pays en développement, un plus grand volume d'investissements directs, une coopération accrue en matière de technologie, l'ouverture des marchés et l'élimination des barrières tarifaires sont tous nécessaires. L'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui doit finir par établir des règles fiables de libre-échange, doit s'achever d'ici le 15 décembre.

L'Allemagne, un des principaux pays en matière de commerce, est attachée à ces objectifs. Si de nouveaux blocs commerciaux se formaient, avec les intérêts conflictuels qui seraient en jeu, de nouveaux affrontements politiques surgiraient bientôt. Le protectionnisme serait le pire résultat possible.

L'économie mondiale est en proie à un changement structurel fondamental. La concurrence internationale devient plus intense. De nombreuses sociétés fortement industrialisées font face à de nouveaux défis. Le chômage et la faible croissance imposent de façon inattendue de lourds fardeaux à leur capacité productive, tant au plan interne qu'au plan externe. Par ailleurs, la tendance vers la formation d'une économie mondiale unique fournit la première occasion à des milliards de personnes d'offrir leurs produits sur tous les marchés.

Nous tous, pays industrialisés et pays en développement, devons faire la paix avec la nature. L'ONU est appelée à protéger les fondements naturels de la vie. Je propose que l'ONU élabore un système d'alerte rapide en cas de catastrophes écologiques. L'élan donné par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement doit être maintenu. Mon pays est disposé à pratiquer une coopération globale. L'Allemagne peut apporter une contribution particulière, notamment en ce qui concerne le transfert de techniques saines pour l'environnement.

L'explosion démographique est une menace pour l'équilibre de la planète. Alors qu'au XVIII^e siècle la population mondiale s'accroissait de 250 millions de personnes en 75 ans, la même augmentation se fait aujourd'hui en trois ans. La plus grande partie de cet accroissement se produit dans des pays dont les ressources économiques et écologiques sont déjà étirées à la limite. La planification familiale doit être améliorée, le niveau de pauvreté réduit, et l'éducation et le savoir partagés entre les femmes et les hommes. Le succès de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui aura lieu au Caire l'an prochain, est donc une nécessité.

Le respect des droits de l'homme est une obligation universelle. Il s'agit d'un élément central de la politique étrangère allemande. Les droits de l'homme et la protection des minorités sont liés. Le racisme, l'arrogance culturelle et l'illusion de vouloir créer des régions "ethniquement pures" constituent autant de menaces à la paix. La Yougoslavie en fournit un exemple terrible. Lorsque les droits civils, économiques, culturels et religieux des minorités sont en jeu, la majorité ne peut pas s'imposer par décret.

La Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme représentent l'opinion consensuelle de la communauté des nations. Ils réaffirment la validité universelle des droits de l'homme. Il est maintenant important d'en rechercher la mise en oeuvre rapide. J'aimerais mentionner cinq points précis.

Premièrement, mon pays prône depuis longtemps la nomination d'un haut commissaire pour les droits de l'homme. Il devrait être autorisé à prendre des mesures de sa propre initiative afin de protéger les droits de l'homme et à fournir un appui actif aux pays qui tentent d'améliorer la situation des droits de l'homme.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un tribunal pénal international. La Commission du droit international a soumis un projet complet de statut pour un tel tribunal. La pression exercée sur ceux qui foulent aux pieds les droits de l'homme doit maintenant être accrue. Ceux qui pratiquent la torture sur la Terre doivent vivre dans la crainte d'être punis.

Troisièmement, afin de rapidement traduire en justice ceux qui sont responsables des odieuses violations des droits de l'homme dans l'ancienne Yougoslavie, le Conseil de sécurité a créé un tribunal spécial. Les juges élus doivent maintenant entamer leur travail immédiatement. Un procureur en chef devrait être nommé sans délai.

Quatrièmement, les organisations non gouvernementales font maintenant partie de la conscience mondiale et ont donc un rôle de plus en plus important à jouer dans la défense des droits de l'homme.

Cinquièmement, les instruments permettant de garantir le respect des droits de l'homme doivent se voir accorder une plus grande priorité dans le cadre du budget de l'ONU.

La crise dans l'ancienne Yougoslavie - et surtout la guerre en Bosnie-Herzégovine - est un des événements les plus démoralisants de notre époque. Un Membre de l'ONU est devenu victime d'une guerre de conquête, qui s'accompagne d'un génocide et d'expulsions massives. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, des frontières en Europe sont redéfinies par la force des armes. Les principes de l'ONU ont été traités avec mépris. La crédibilité de nos institutions - et même la crédibilité de l'ONU elle-même - est mise à l'épreuve.

Si les combats se poursuivent, l'hiver suscitera une catastrophe horrible pour les populations qui souffrent. Ils doivent donc prendre fin dès que possible et des mesures doivent être prises pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous appuyons donc les efforts faits à Genève

en vue du règlement du conflit, malgré des doutes au sujet du plan actuel, et exprimons des remerciements particuliers aux coprésidents, Lord Owen et Thorvald Stoltenberg, pour le travail difficile qu'ils accomplissent.

Un règlement semble maintenant être à portée de la main, mais il doit être accepté par toutes les parties au conflit. Aucune partie ne doit imposer sa volonté à une autre. Les musulmans de Bosnie doivent disposer d'un territoire viable. Nous devons avoir l'assurance que la communauté des nations sera résolument et activement associée à la mise en oeuvre d'un règlement.

Nous ne pouvons tolérer une situation où les musulmans, qui vivent depuis des siècles en Europe, auraient moins de droits que leurs voisins chrétiens. Grâce à des mesures préventives, nous devons faire en sorte que le drame de cette guerre ne s'étende pas aux régions voisines. Ce qu'il faut maintenant, c'est des propositions de désarmement contrôlé dans la région. C'est une tâche qui revient à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Après des décennies de guerre et d'antagonisme obstiné, le Moyen-Orient connaît une percée historique en faveur de la paix. Nous voulons tous que ce processus de paix devienne irréversible. L'Allemagne et ses partenaires de la Communauté européenne ont décidé d'apporter un appui politique, économique et surtout financier. Ils consacreront environ 1 milliard de deutsche marks à cet objectif.

Je voudrais exprimer mon respect aux deux parties pour leur courage politique et leur volonté de paix. Tous ceux qui hésitent encore devraient se décider à apporter leur aide au maintien du processus de paix. Je lance un appel général pour que tous renoncent au recours à la force.

La continuation de la prolifération des armes dans de nombreuses régions du monde est toujours très inquiétante. Les propositions du Président Clinton reçoivent tout notre appui. Des progrès encourageants ont été réalisés avec la Convention interdisant les armes chimiques et l'accord obtenu au sujet d'un mandat pour que des négociations soient menées dans le cadre de la Conférence de Genève sur le désarmement afin de parvenir à un traité d'interdiction totale des essais. Le moratoire sur les essais doit être prolongé. Il ne faut plus procéder à des essais.

Les puissances nucléaires et non nucléaires sont priées instamment de consolider le régime de non-prolifération. Lorsque la question devra faire l'objet d'une décision en 1995, le Traité sur la non-prolifération devra être prolongé indéfiniment. En tant que représentant d'un pays qui, il y a bien des années, a renoncé unilatéralement et de façon contraignante à la possession d'armes nucléaires et

autres moyens de destruction massive, je lance un appel à tous les Membres pour qu'ils accèdent au Traité sur la non-prolifération.

La pose de mines dans de larges régions de nombreux pays est devenue un fléau pour la population. Ces mines empêchent le retour des réfugiés et la reprise de l'agriculture. Des milliers de personnes ont été tuées ou horriblement mutilées. Cela doit cesser. La Communauté européenne, avec notre appui, en a pris l'initiative. Nous avons besoin d'un fonds pour financer les opérations de détection et de déminage.

L'ancrage européen de mon pays est indispensable pour des raisons aussi bien politiques qu'économiques. Mon collègue belge, Willy Claes, a déjà expliqué la position des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

La stabilité en Europe ne peut pas rester un privilège des pays occidentaux. Les peuples des pays en transition ont lutté pour leur liberté et nous les avons encouragés à le faire. Ce n'est pas le moment de les abandonner. Nous devons progressivement ouvrir la porte des institutions euro-atlantiques aux pays d'Europe centrale et orientale. Je parle ici de la Communauté européenne et du Conseil de l'Europe ainsi que de l'Union de l'Europe occidentale et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). J'espère que le sommet de l'OTAN, qui doit avoir lieu au début de 1994, enverra un message clair, comme celui qu'a envoyé le sommet de la Communauté européenne à Copenhague. Dans ce processus, de nouvelles ruptures ne doivent pas se produire. Un ordre pacifique durable en Europe n'est pas possible sans la Russie.

Au cours des quatre dernières années, l'Allemagne a fait un effort financier plus grand que toute autre nation pour aider les pays en transition sur la voie de la démocratie, la primauté du droit et une économie de marché. Cette aide, aussi, est très utile à la prévention des conflits et à la sauvegarde de la paix. Dans la phase critique actuelle, les amis et les partenaires de la Russie, qui comprennent notamment les Allemands, doivent continuer à apporter un appui politique et économique aux réformes du Président Eltsine.

Les événements de Géorgie me préoccupent. Il faut parvenir à un cessez-le-feu et trouver une solution politique viable. C'est une tâche dont devrait s'occuper notamment l'Organisation des Nations Unies.

La volonté de paix fait qu'il est indispensable que tous les pays cherchent une coopération régionale plus étroite. Nous appuyons les efforts interafricains pour résoudre les conflits et nous nous félicitons de la volonté plus fermement exprimée de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous sommes encouragés par les changements démocratiques qui ont été observés en Amérique latine ces dernières années. Là-bas, presque partout la démocratie et les principes du marché libre se sont affirmés et les sources de conflit ont été éliminées.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est devenue un instrument de coopération important dans la région Asie-Pacifique. La coopération Europe-Asie doit s'intensifier.

Un "Agenda pour la paix" est devenu le principe directeur pour l'évolution future de l'organisation mondiale. Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Secrétaire général, pour vous remercier de votre engagement. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont repris les propositions de l'Agenda de façon constructive. Toutefois, la prévention des conflits doit commencer aux toutes premières heures. Il vaut mieux prévenir les incendies que d'avoir à les maîtriser. Nous devons centrer notre énergie sur les possibilités de la diplomatie préventive, les mesures d'instauration de la confiance, les enquêtes, et la détection rapide des conflits.

La CSCE doit appuyer l'Organisation des Nations Unies dans son domaine de compétence. Les relations entre les deux organisations s'intensifient. Il faudrait accorder à la CSCE un champ d'action plus large pour la prévention des conflits et la gestion des crises.

Dans les situations de guerre et de crise, les Casques bleus ont contribué à protéger la population civile, à empêcher l'extension des opérations et à amorcer la transition vers la démocratie. Quelque 80 000 soldats venant de plus de 70 pays participent à 17 missions de maintien de la paix dans le monde. Ils méritent tous nos remerciements, ainsi que le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat.

L'une des opérations les plus réussies a été celle de la Namibie. Au Cambodge, l'Organisation des Nations Unies a organisé des élections libres et rétabli les espoirs d'une paix durable après des décennies de terreur et d'oppression. Bien sûr, et il est important de le souligner, tous les espoirs qui sont placés dans l'Organisation des Nations Unies ne peuvent être réalisés, et il serait erroné de nier que l'on a rencontré des difficultés. Mais que se passerait-il sans l'ONU et sans les Casques bleus? Je dis donc aux critiques qu'il ne faut pas moins d'engagement envers l'Organisation des Nations Unies, mais au contraire davantage.

En Somalie, la famine a été vaincue. Le processus de réconciliation a été obscurci par des incidents au cours desquels des membres du personnel de l'ONU et des civils ont été tués. Ce sont là des tragédies, mais sans l'Opération

des Nations Unies en Somalie, des centaines de milliers de personnes auraient péri. L'Allemagne apporte une aide humanitaire dans le cadre de cette grande opération de maintien de la paix, et cela représente notre plus grande contribution en personnel dans le cadre des Nations Unies à ce jour.

Notre participation à ces opérations reçoit l'appui du peuple allemand. Il y a dans notre pays un consensus en faveur de l'élargissement de la portée de notre contribution envers la paix. Nous sommes engagés dans un débat passionné sur des amendements constitutionnels qui permettraient à l'Allemagne de participer à toutes les opérations de l'ONU, sans restriction. Une politique pour la paix signifie également développer la force du droit par opposition à la loi du plus fort. Si l'Organisation des Nations Unies ne peut pas s'acquitter de son mandat, elle devra être en mesure d'autoriser le Conseil de sécurité à recourir à la force, comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte.

Toutefois, le recours aux moyens militaires ne doit être envisagé que si nous avons un plan politique clair pour la solution du conflit. La force doit toujours être un dernier recours. Par conséquent, notre contribution à l'Organisation des Nations Unies continuera d'être essentiellement de nature politique et économique.

Il faudra accorder une plus grande importance aux mesures de maintien de la paix des Nations Unies compte tenu des responsabilités et des exigences croissantes.

Premièrement, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat des Nations Unies doit être renforcé sur les plans logistique, organisationnel et du personnel. Le Gouvernement allemand est disposé à mettre d'autres experts à la disposition du Secrétariat.

Deuxièmement, une gestion efficace des crises implique la capacité de réagir rapidement. J'appuie l'initiative du Secrétaire général de créer des forces de réserve. Ces forces de réserve ne doivent pas se limiter à des unités militaires mais devraient inclure du personnel et des experts civils dans des domaines allant de la police à l'observation des élections. Mais la participation doit toujours être volontaire et se faire sous réserve du respect des conditions nationales.

Troisièmement, le renforcement de l'efficacité de l'ONU suppose l'existence d'une liaison entre les forces militaires. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a déclaré qu'elle était prête à mettre ses capacités à la disposition de l'ONU. C'est également le cas de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Quatrièmement, dans de nombreux pays la formation militaire porte exclusivement sur les tâches traditionnelles de l'armée. Les activités spécifiques de maintien de la paix exigent une formation complètement différente. La préparation nationale d'unités de "Casques bleus" doit être davantage coordonnée par l'ONU. Il faudrait pour ce faire prévoir des directives communes de formation. L'ONU devrait également créer sa propre capacité de formation. C'est là mon avis. Des exercices et une formation conjoints représentent par ailleurs des mesures de confiance importantes.

Cinquièmement, les opérations de maintien de la paix exigent un financement sérieux. La responsabilité envers la paix implique également que tous les Membres acquittent promptement et intégralement leurs contributions.

Les préoccupations humanitaires ont toujours revêtu une importance essentielle pour l'Allemagne dans sa participation aux activités de l'ONU. Nous fournissons une aide humanitaire au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie du Sud-Est, dans la région du Golfe, en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie. Nous nous sommes chargés du transport, des soins médicaux, de la surveillance des mesures de désarmement et du rapatriement des réfugiés. Avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous avons demandé la création d'un poste de coordonnateur de l'aide humanitaire.

Aider les réfugiés de la guerre civile, dont la situation est tragique, fait partie de l'engagement humanitaire que nous avons pris. Nous avons accepté plus de 350 000 réfugiés en provenance de l'ex-Yougoslavie. Je prie instamment l'Assemblée générale de ne rien ménager pour renforcer l'Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Mme Ogata mérite d'être louée pour la tâche qu'elle accomplit. Une solidarité internationale plus grande et une meilleure répartition des tâches sont nécessaires. Nous ne devons pas abandonner les pays qui, en tant que voisins ou pays cibles des réfugiés, sont particulièrement touchés. L'objectif doit être d'offrir un abri aux réfugiés victimes des guerres civiles et d'autres catastrophes qui surviennent à proximité de leurs pays d'origine, afin de faciliter leur retour rapide dans leur patrie. Nous avons besoin pour ce faire de règles contraignantes. Je propose donc l'élaboration d'une convention internationale destinée à régler les mouvements de réfugiés à grande échelle.

Un autre point central de notre participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies concerne ce que le Secrétaire général appelle dans son "Agenda pour la paix" "consolidation de la paix après les conflits". Une paix

durable dépend de la création de structures démocratiques et d'économies de marché fondées sur la primauté du droit. L'investissement dans le processus de démocratisation est un investissement dans la paix. Pour mon pays, il s'agit là d'une priorité en ce qui concerne son attachement au développement. C'est pourquoi l'Allemagne participe à des missions d'observation des élections, fournit des experts en économie et apporte son assistance dans la création d'institutions administratives, judiciaires et policières démocratiques.

Je voudrais souligner que la culture de la paix est une autre condition préalable à une paix durable. Les gouvernements comme les citoyens doivent manifester la volonté de paix si nous voulons surmonter la haine raciale et les conflits religieux. La culture de la paix englobe le dialogue entre les groupes ethniques et entre les religions et les cultures. Les Européens vivent tout près de l'Islam et en contact étroit avec lui. Nous avons besoin de liens de compréhension mutuelle et non pas d'images d'un nouvel ennemi. Nous devons promouvoir une éducation orientée vers la paix. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui a pour mandat d'encourager les relations entre les nations, mérite par conséquent un appui total.

L'Allemagne prône le renforcement de tous les organes des Nations Unies. Nous ne souhaitons pas de discussions interminables sur la réforme, mais une plus grande efficacité. Nous saluons les efforts que déploie le Secrétaire général en vue de réorganiser le Secrétariat. Les efforts de revitalisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ont également tout notre appui. Nous serions heureux que l'Organisation des Nations Unies soit mieux représentée en Allemagne et nous avons par conséquent proposé que certaines institutions de coopération technique s'installent à Bonn.

Les décisions les plus importantes en matière de sécurité et de paix sont prises aujourd'hui par le Conseil de sécurité. C'est ce que prévoyait la Charte dès son origine. Quiconque souhaite l'avènement de la paix doit renforcer le Conseil de sécurité.

Dans sa réponse à la demande formulée par le Secrétaire général, le Gouvernement fédéral a déclaré que efficacité et crédibilité revêtent la même importance en ce qui concerne la composition future du Conseil de sécurité.

L'Allemagne est également prête à assumer les responsabilités qui lui incomberaient en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. J'en ai déjà fait mention lors de la dernière session de l'Assemblée générale. Nous ne serons toutefois à même de maintenir et de renforcer la crédibilité du Conseil que si, lors des discussions qui auront

lieu sur sa réforme, nous tenons également compte de l'importance croissante du tiers monde.

Je voudrais enfin déclarer que l'Allemagne souhaite être - et elle sera - une force motrice dans les efforts qui sont faits pour renforcer l'Organisation des Nations Unies. Nous devons parvenir à un consensus fondamental pour les tâches importantes qui nous attendent. A mon avis, ce consensus réside dans la primauté du droit. Le droit protège les faibles et donne une légitimité à la force là où elle est inévitable. Le droit est une expression de partenariat et s'oppose à la tyrannie et à l'hégémonie. C'est l'acceptation du droit qui crée la justice. Ce n'est que là où règne la justice que la paix peut s'épanouir.

M. Qian Qichen (Chine) (*interprétation du chinois*) :
 Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que grâce à votre grande compétence et à votre riche expérience la présente session, sous votre conduite et avec la collaboration active des représentants des divers pays, sera couronnée de succès. Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à M. Stoyan Ganey pour le travail fructueux qu'il a accompli en sa qualité de président de la session précédente. A cette occasion, j'aimerais présenter mes vifs souhaits de bienvenue, et exprimer mes félicitations aux nouveaux Membres admis depuis la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Avec la disparition de la structure bipolaire, le monde est entré dans une période de transition marquée par son évolution vers la multipolarisation. On s'était attendu à ce que la fin de la guerre froide contribue à l'avènement de la paix et de la prospérité sur notre planète. Mais si les perspectives de prévenir une nouvelle guerre mondiale et d'assurer une paix internationale durable se sont améliorées, de nombreuses contradictions dissimulées jadis par l'échiquier bipolaire sont apparues avec une acuité accrue, l'hégémonisme et la politique du plus fort n'ayant fait que s'accroître dans les relations internationales, de sorte que la paix et le développement auxquels toute l'humanité aspirait tant se trouvent toujours confrontés à des graves défis.

La situation de stabilité relative dont jouissait l'Europe dans le passé a cessé d'exister. Bien des pays connaissent une grave récession économique ou sont en proie à de violents bouleversements politiques. Les antagonismes ethniques, les différends religieux et les litiges territoriaux dans certaines régions ont gagné en intensité et donné lieu à une succession de conflits et de combats. Une guerre locale est en train de se dérouler à l'extrémité sud des limites séparant les continents européen et asiatique. Tout

cela ne peut qu'avoir un impact négatif aussi bien sur l'Europe que sur le reste du monde.

Dans le même temps, bon nombre de pays développés sont atteints d'un "syndrome d'après-guerre froide". Certains d'entre eux ont sombré dans la récession économique la plus longue qu'ils aient connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Dans la nouvelle conjoncture d'aujourd'hui, les contradictions internes se sont intensifiées, la tendance au protectionnisme s'est accrue, les scandales politiques se sont multipliés, le racisme a gagné du terrain, les manifestations de violence xénophobe se sont amplifiées, l'opinion publique a manifesté son mécontentement et les forces politiques traditionnelles ont diminué d'importance. L'évolution de cette situation n'a pas seulement affecté la stabilité de ces pays eux-mêmes, mais a aussi rendu les relations internationales plus complexes.

En raison de la nouvelle conjoncture internationale, de nombreux pays en développement connaissent un sort tragique. Du fait de la multiplication des interventions venues de l'extérieur, les facteurs d'instabilité de tous ordres y vont augmentant et accentuent leurs difficultés. Leurs droits à l'indépendance, à l'existence et au développement ne sont ni respectés ni garantis comme il se devrait. Aussi la communauté internationale a-t-elle pour tâche impérieuse de contribuer à diminuer l'ingérence étrangère, de promouvoir la stabilité politique dans ces pays et de les aider à sortir des difficultés économiques. Si la situation politique demeure encore longtemps instable dans les pays en développement et que le fossé Nord-Sud continue de s'élargir, il sera impossible d'assurer au monde une paix et une stabilité durables.

Les faits démontrent que la paix et le développement restent les deux thèmes majeurs qui dominent le monde d'aujourd'hui. Sauvegarder la paix et accélérer le développement, telle est l'exigence impérieuse des peuples de tous les pays, notamment de ceux des pays en développement.

Le monde d'aujourd'hui est toujours aussi diversifié, étant maintenant composé de plus de 180 Etats souverains indépendants qui diffèrent non seulement par leur système social et le stade de développement auquel ils se trouvent, mais aussi par l'idéologie, les traditions culturelles, les particularités ethniques et les convictions religieuses. Il nous faut reconnaître et respecter ces différences et cette diversité, considérer tous les pays comme membres égaux de la communauté internationale, encourager les échanges mutuels et la recherche des points communs au-delà des divergences et nous opposer à ce qu'un modèle donné soit imposé à de nombreux pays si différents les uns des autres.

La paix réelle ne pourra être instaurée et les divers pays ne pourront vivre en bonne intelligence et se développer en commun que lorsque les relations entre Etats auront été entièrement établies sur la base des buts et principes de la Charte des Nations Unies, des cinq principes de la coexistence pacifique et des autres règles universellement reconnues qui régissent les relations internationales. Il est vrai que, du fait de la poursuite ininterrompue des échanges économiques et culturels à travers le monde et de l'approfondissement de l'interdépendance des Etats, la nécessité s'impose à tous les pays de s'ouvrir les uns aux autres, d'élargir leurs échanges, de renforcer leur connaissance mutuelle, de développer leur coopération et de se compléter réciproquement. Cependant, pour obtenir des résultats à cet égard, il faut absolument que cela se réalise en conformité avec les principes de respect mutuel, d'égalité et d'avantages mutuels.

En vue d'atteindre l'objectif général que constituent la paix et le développement, le Gouvernement chinois a proposé à maintes reprises d'établir un nouvel ordre politique et économique international qui soit pacifique, stable, juste et rationnel, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique et à la condition préalable de reconnaître la diversité du monde et les différences multiples existant entre Etats. Ce nouvel ordre implique que le respect mutuel et la coopération menée d'égal à égal entre les divers pays se substituent à l'hégémonisme et à la politique du plus fort, les négociations pacifiques, le dialogue et la concertation au recours à la force ou à la menace du recours à la force, et les principes d'égalité, d'avantages réciproques et de complémentarité au protectionnisme et aux échanges inégaux. Le Gouvernement chinois est prêt à collaborer sur une vaste échelle avec la communauté internationale et à déployer inlassablement des efforts soutenus afin d'instaurer un nouvel ordre politique et économique international, pour la paix et le développement dans le monde.

Le rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) du Secrétaire général contient bon nombre de vues et propositions importantes et édifiantes qui méritent un examen attentif. Nous tenons à adresser des éloges au Secrétaire général pour ses efforts dans ce domaine. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a constamment appuyé l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts actifs pour maintenir la paix et la stabilité dans le monde, promouvoir le développement à l'échelle planétaire et régler les conflits internationaux. Nous sommes en faveur de la valorisation et du renforcement du rôle constructif que joue l'Organisation des Nations Unies, dans l'application de la diplomatie préventive comme dans le rétablissement et le maintien de la paix, conformément aux buts et principes de la Charte.

A notre avis, étant donné que le nombre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne cesse d'augmenter et leur domaine d'intervention de s'élargir, il est d'une grande importance pratique d'insister sur la nécessité d'observer ces principes fondamentaux de la Charte que sont le respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres. Qu'il s'agisse de la mise en pratique de la diplomatie préventive, de l'envoi de forces de maintien de la paix ou du rétablissement de la paix après les conflits, il faut, à tout moment et en toutes circonstances, honorer scrupuleusement lesdits principes, procéder avec l'accord et la coopération des parties intéressées et adopter une attitude juste et impartiale dans l'accomplissement de la tâche de maintien de la paix. Ce n'est qu'ainsi que la diplomatie préventive de l'ONU et ses opérations de maintien de la paix pourront refléter les buts fondamentaux de la Charte et aboutir aux résultats positifs escomptés.

Le règlement pacifique des conflits internationaux est un principe important stipulé par la Charte des Nations Unies, lequel, à notre avis, doit être au coeur de la "diplomatie préventive". Il faut s'efforcer d'amener les parties en litige à la table des négociations avant qu'un conflit n'éclate à ce sujet, pour pouvoir régler le problème au moyen de consultations pacifiques. Qu'il s'agisse de contestations entre Etats, de conflits régionaux ou d'hostilités survenues au sein d'un pays, si complexes soient-ils, on doit chercher à dégager une solution par la voie politique et à empêcher que la situation ne se complique.

L'OLP et le Gouvernement israélien ont signé tout dernièrement un accord sur la reconnaissance mutuelle et l'autonomie de la Palestine. Une percée importante a été ainsi réalisée à propos du problème du Moyen-Orient vieux de presque un demi-siècle, bien que ce ne soit qu'un premier pas vers le règlement de ce problème. Il s'agit là de l'aboutissement des efforts déployés par la communauté internationale et les parties palestinienne et israélienne en vue de résoudre par la voie pacifique les conflits internationaux. Nous accueillons favorablement et saluons du fond du coeur ce résultat, qui nous permet de conclure que, tant qu'il y a des chances, même très faibles, de règlement pacifique d'un problème, il ne faut pas interrompre les efforts déployés dans ce but.

Il va de soi qu'il faut combattre résolument tout acte d'agression piétinant la souveraineté d'autrui perpétré dans la vie internationale par les grands qui malmènent les petits ou par les forts qui humilient les faibles, en adoptant une attitude tout à la fois sérieuse et consciencieuse en la matière. Mais nous désapprouvons qu'on emprunte arbitrairement le nom de l'ONU pour exercer des sanctions et recourir à la force sans discernement. Par ailleurs, nous estimons que l'aide humanitaire ne doit pas être convertie en

opérations militaires et qu'on ne doit pas, sous prétexte d'arrêter une guerre, recourir à des moyens qui ne font que l'amplifier.

Il convient d'indiquer que, dans le monde d'aujourd'hui, les conflits régionaux se succèdent et les diverses contradictions se trouvent enchevêtrées. Il est donc impossible pour les Nations Unies de monopoliser le règlement des litiges internationaux. Pour aplanir ceux-ci et préserver la paix et la sécurité internationales, il faut non seulement faire valoir le rôle des Nations Unies, mais aussi appeler et encourager les organisations régionales à assumer, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, davantage de responsabilités et à jouer un rôle plus actif. Etant donné que le champ d'action des Nations Unies pour le maintien de la paix s'élargit de plus en plus, et compte tenu de la capacité d'adaptation tant de l'Organisation que de ses Membres à cette mission en matière de ressources humaines, financières et matérielles, nous estimons qu'il est indispensable de veiller à agir dans la mesure des moyens disponibles et à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

La paix et le développement sont en corrélation étroite. Le développement économique serait privé de toute garantie s'il n'y avait pas de paix et de stabilité. Et inversement, il serait difficile d'assurer une paix et une stabilité viables et durables sans expansion de l'économie. Nous maintenons que les Nations Unies doivent s'efforcer de satisfaire, en y attachant une très grande importance, aux exigences du progrès économique et social des nombreux pays en développement et les considérer comme un projet à réaliser en priorité. C'est seulement ainsi que l'ONU pourra devenir réellement une organisation internationale bénéficiant du soutien général des pays du monde et sur laquelle ceux-ci désirent compter. De même, c'est seulement ainsi que le rôle de l'ONU sera renforcé et son prestige relevé. En partant justement de cet ordre d'idées, la Chine s'est lancée dans les préparatifs accélérés de la quatrième Conférence mondiale des femmes qui se tiendra à Beijing en 1995 et a assuré de son soutien actif la convocation à Copenhague, au cours de la même année, d'une conférence au sommet sur le développement social.

Il est à souligner que le monde ne saurait connaître un développement et une prospérité à long terme si la communauté internationale n'aide pas les pays en développement à se débarrasser aussitôt que possible de la pauvreté et du retard. Nous appelons les pays développés à faire des efforts pour éliminer le protectionnisme, ouvrir leurs marchés, fournir des fonds pour le développement et la protection environnementale, assouplir les conditions de transfert technologique, alléger le fardeau de l'endettement et augmenter l'aide publique au développement, de sorte que les circonstances extérieures soient propices au relèvement

et au développement de l'économie des pays en développement. Cette façon d'agir profitera d'ailleurs également aux pays développés eux-mêmes. A l'heure actuelle, comme les liens économiques entre les différents pays se font de plus en plus étroits, la relance économique des pays en développement ne manquera pas de favoriser la prospérité du monde, y compris la reprise économique et l'épanouissement des pays développés.

Depuis la création des Nations Unies, d'immenses mutations se sont opérées dans la situation internationale. Notre organisation a connu, elle aussi, des changements considérables. Le nombre des Etats Membres est passé de 51 au moment de sa fondation à 184 aujourd'hui, dont l'écrasante majorité sont des pays en développement. Le Gouvernement chinois considère qu'il convient de procéder, en fonction de l'évolution de la situation, à la restructuration des Nations Unies et à un élargissement approprié de la composition du Conseil de sécurité, pour que les Nations Unies puissent s'adapter encore davantage aux changements de la conjoncture internationale, refléter dans une plus large mesure les opinions et les vœux des pays Membres et jouer un rôle plus actif dans les affaires mondiales. Le Conseil de sécurité devra, grâce à la réforme, mieux agir conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies pour accomplir les tâches que celle-ci lui a assignées. Pour permettre aux Nations Unies de traduire la volonté collective et l'aspiration commune des pays Membres et de régler, dans un nouveau contexte, les affaires internationales majeures de façon plus active, plus équilibrée, plus équitable et plus efficace, la réforme du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies doit être effectuée en prenant en considération le principe de l'équité de la répartition géographique et en tenant amplement compte des intérêts des pays en développement, qui constituent la majorité absolue des Membres de notre organisation. Du fait que la réforme touche aux intérêts de tous les pays Membres et implique la révision de la Charte des Nations Unies, il est nécessaire d'écouter largement les opinions des diverses parties et de soumettre le projet de réforme aux discussions et aux concertations intégrales et approfondies des pays Membres, afin qu'elle soit universellement acceptée.

Le Gouvernement chinois a déclaré à maintes reprises que la Chine est en faveur de la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive. Mais, dans le même temps, nous estimons que l'objectif fondamental recherché par l'humanité ne peut être que l'interdiction complète et la destruction totale de ce genre d'armes. Après avoir conclu les conventions sur l'interdiction complète des armes biologiques et chimiques, il faut maintenant mettre à l'ordre du jour la question de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires.

L'interdiction des essais nucléaires constitue un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Le Gouvernement chinois préconise invariablement la prohibition entière des essais nucléaires dans le cadre de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires. Favorables à l'ouverture au plus tôt de négociations en vue de la conclusion d'un traité en la matière, nous joindrons nos efforts à ceux des autres pays pour contribuer à réaliser le plus vite possible la prohibition entière des essais nucléaires.

La Chine a toujours fait preuve d'une grande retenue dans les essais nucléaires. Elle en a effectués moins que toutes les autres puissances nucléaires. L'interdiction des essais nucléaires est, certes, chose nécessaire, mais il est plus important encore de prendre l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires, car cela permettra non seulement de rendre vides de sens l'expérimentation, la mise au point, la production et le déploiement des armes nucléaires et de promouvoir le processus de désarmement nucléaire, mais encore de renforcer la paix et la sécurité dans le monde. S'il s'avère difficile d'aboutir, pour le moment, à l'interdiction complète de l'usage et à la destruction totale des armes nucléaires, les pays nucléaires doivent, et ils le peuvent tout à fait, conclure dans les plus brefs délais un accord sur le non-recours en premier aux armes nucléaires et sur la non-utilisation de ces armes contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées. Cela permettra de voir si les pays nucléaires sont sincèrement disposés à traiter les Etats non nucléaires sur un pied d'égalité. Depuis longtemps, la Chine s'est engagée unilatéralement à ne pas recourir en premier, à aucun moment et en aucune circonstance, aux armes nucléaires, et à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de ces armes contre les zones dénucléarisées et les Etats non nucléaires. Nous en appelons ici à toutes les puissances nucléaires pour qu'elles prennent un tel engagement et concluent sans plus attendre une convention internationale à ce sujet.

Sur le plan international, il existe des arrangements sur le contrôle des transferts d'armes et des conventions sur l'interdiction de certaines catégories d'armes de destruction massive. Ces conventions ont pour but de contribuer à défendre la paix, la sécurité et la stabilité aussi bien internationales que régionales. Quant aux arrangements sur le contrôle des transferts de technologie de missiles, il faut aussi réfléchir à la manière de mettre fin aux pratiques comme celles qui consistent à utiliser à volonté des missiles aux fins d'attaquer d'autres pays. Sinon, ces arrangements ne seront plus qu'un moyen utilisé par certains pays pour préserver leur supériorité militaire et appliquer leur politique du plus fort, et ils deviendront donc injustifiables sur le plan moral. Nous nous opposons à ce que ces pays exercent, sous couvert de contrôle des transferts d'armes, des sanctions

arbitraires contre d'autres pays en vue de faire pression sur ces derniers, alors qu'ils se livrent eux-mêmes à la vente massive d'armes, en portant atteinte à la souveraineté et à la sécurité des pays concernés. Nous sommes également contre les actes hégémonistes de ceux qui, sous prétexte de l'interdiction des armes chimiques, agissent sans respecter les dispositions prévues par les conventions internationales concernées, s'arrogent le rôle de police mondiale et compromettent la sécurité de la navigation et les échanges commerciaux normaux des autres pays, en violation du droit international et des normes régissant les relations internationales.

Depuis la mise en oeuvre, il y a 15 ans, de la politique de réforme et d'ouverture sur l'extérieur en Chine, l'économie chinoise a pris un grand essor. Elle est déjà entrée dans une phase de développement à grande vitesse. L'année dernière, le produit national brut a augmenté de 12,8 %, et, cette année, il pourra également accuser, estime-t-on, une croissance de plus de 10 %. Le commerce extérieur et la coopération économique avec l'étranger ont également connu une expansion rapide. Les importations et exportations de l'année 1992 ont été multipliées par 5,2 par rapport à 1978, la veille de l'application de la politique de réforme et d'ouverture, ce qui accuse, en d'autres termes, une croissance de 13,9 % par an. Les investissements étrangers en Chine se sont accrus à un rythme rapide. En 1992 seulement, près de 50 000 projets d'investissements étrangers ont été approuvés, et le montant des capitaux étrangers ainsi engagés atteint environ 58 milliards de dollars américains. Depuis le début de cette année, les placements étrangers poursuivent vigoureusement leur progression. L'essor accéléré de l'économie chinoise a permis non seulement de résoudre, pour l'essentiel, le problème qui se pose lorsqu'il faut nourrir et habiller 1,1 milliard d'habitants, et de conduire le pays vers une aisance d'un niveau moyen, mais également de promouvoir l'échange et la coopération économiques entre la Chine et les autres pays. Aussi, est-il bénéfique à la fois à la Chine et au monde.

Dans son processus de croissance rapide, l'économie chinoise s'est aussi heurtée à des problèmes. Nous les réglerons grâce à l'accélération et à l'approfondissement de la réforme. Nous avons adopté des mesures propres à renforcer le contrôle macro-économique et entrepris un réajustement structurel en vue de maintenir une croissance saine, rapide et régulière de notre économie. Nous sommes tout à fait à même d'atteindre cet objectif et pleinement confiants en l'avenir du développement économique de la Chine.

Le fait que l'édification économique en Chine a enregistré d'immenses succès est là une réalité objective. Néanmoins, il ne serait pas réaliste de surestimer le niveau économique de la Chine. Son produit national brut par

habitant demeure très bas étant donné l'ampleur de son territoire et de sa population ainsi que le déséquilibre du niveau de développement économique qui existe entre ses différentes régions. La Chine est toujours un pays en développement, et pour rattraper le niveau économique d'un pays développé intermédiaire, il lui faudra encore des efforts ardu de plusieurs générations pendant des dizaines d'années.

Je voudrais maintenant attirer l'attention sur les allégations faites récemment au niveau international, à savoir que le succès économique de la Chine provoquerait l'accroissement de sa puissance militaire ou encore que la Chine chercherait à "combler le vide", qu'elle constituerait aussi une menace, et ainsi de suite. Ce sont là des propos dénués de tout fondement. Une Chine en plein essor économique jouerait un rôle important dans la prospérité économique en Asie, voire dans le monde. Le peuple chinois a beaucoup souffert de l'agression impérialiste étrangère et n'a reconquis son indépendance qu'après avoir consenti de terribles sacrifices dans d'innombrables luttes menées âprement par son peuple durant plus d'un siècle. Nous ne sommes pas prêts d'oublier l'histoire d'une Chine agressée, démembrée et assujettie. Grand penseur et homme politique de la Chine antique, Confucius, disait : "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même."

Même lorsque la Chine aura été développée, elle ne se livrera pas à l'agression ni à l'expansion et ne prétendra jamais à l'hégémonie. Cela est déjà inscrit dans la Constitution du pays et est à la base de la politique immuable de l'Etat chinois. Les faits prouvent que la Chine est une force uniquement vouée à la paix et la stabilité mondiales. La capacité bien limitée de la défense nationale de la Chine sert uniquement à assurer sa propre défense. De nombreux complexes militaro-industriels ont été reconvertis à des fins civiles. De même, les dépenses militaires de la Chine sont inférieures à celles de tous les grands pays du monde. La Chine n'a aucun soldat ni aucune base militaire en territoire étranger. Elle se concentre sur l'édification économique. Elle a donc besoin d'un environnement international pacifique durable et de relations amicales à long terme avec ses voisins. Elle est disposée à entretenir et à resserrer des relations similaires avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique.

Peu importe les changements qui peuvent intervenir sur la scène internationale, la Chine continuera d'apporter sans défaillance sa contribution à la sauvegarde de la paix mondiale de même qu'à la promotion de la prospérité et du développement communs.

M. Juppé (France) :

Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous dire combien la France se réjouit de voir l'Assemblée

générale siéger cette année sous votre présidence. Votre élection constitue un juste témoignage de l'estime en laquelle votre pays est tenu par la communauté internationale. Elle est aussi l'occasion de saluer la "révolution silencieuse" que connaît depuis plusieurs années le continent latino-américain et qui a amené de nombreux Etats sur la voie de la réconciliation nationale, de la démocratie et du développement économique.

L'année qui s'achève aura été aussi riche de promesses que lourde de menaces.

Des conflits hier réputés insolubles paraissent soudain en voie d'apaisement. Et je souhaite, au nom de mon pays, rendre ici hommage aux hommes qui, au Proche-Orient, en Afrique du Sud, au Cambodge, ont su trouver le courage de s'engager sur la voie de la réconciliation et de la paix : Itzhak Rabin et Yasser Arafat, Willy De Klerk et Nelson Mandela, S. M. le Roi Norodom Sihanouk, et tous ceux qui, connus ou obscurs, les ont accompagnés ou parfois même devancés sur ce chemin courageux.

L'accord intervenu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ouvre la voie au règlement d'un conflit que certains désespéraient de voir se dénouer, et permet d'envisager de manière radicalement nouvelle l'avenir de toute la région. Cette révolution nous donne de nouvelles raisons de croire dans la volonté des hommes et de ne jamais tenir l'espérance de la paix pour une chimère. Elle appelle de notre part un effort collectif, y compris sur le plan financier, en vue de concrétiser sans délai cette espérance. Elle nous incite aussi à effacer les séquelles des conflits dans les résolutions passées de notre assemblée.

Mais la fin de ce qui fut longtemps appelé l'équilibre de la terreur conduit aussi à de nouvelles incertitudes et à de nouveaux désordres.

La Russie traverse une période de transition politique et économique qui peut conduire, comme l'ont montré les événements de ces derniers jours, à de sérieuses difficultés internes. Je tiens dans ce contexte à renouveler le soutien de la France au processus de démocratisation et de réformes engagé avec courage par le Président Eltsine.

Voici deux ans que la guerre fait rage dans l'ancienne Yougoslavie, avec son accumulation de morts, de souffrances, de destructions. D'autres régions connaissent ou sont menacées de connaître - en Afrique, en Asie centrale, dans les Balkans, dans le Caucase - ces conflits d'un type nouveau, qui résultent de la désagrégation des Etats et de la résurgence de passions nationalistes, ethniques ou religieuses. Ailleurs, des Etats sanctionnés par notre organisation pour avoir manqué aux obligations du droit international et aux engagements qu'ils avaient souscrits,

s'obstinent encore à refuser de prendre les mesures qui leur permettraient de retrouver leur place au sein de la communauté internationale. Presque partout, la prolifération des armements constitue un redoutable facteur d'instabilité.

Face à ces promesses et à ces menaces que je viens de résumer rapidement, la politique étrangère de la France est inspirée par quelques grands principes. Qu'ils rassurent ou qu'ils dérangent, je souhaite les rappeler en un mot devant votre assemblée.

Le premier de ces principes c'est la volonté d'indépendance. La France a amplement démontré qu'elle était prête à agir avec d'autres en vue de faire aboutir de véritables desseins collectifs. Mais elle le fait, cela va de soi, en toute souveraineté : libre de son jugement et de ses choix, elle refuse de céder aux conformismes du moment, comme aux pressions résultant des seuls rapports de force matériels.

Second principe, partagé par beaucoup d'entre vous ici : l'attachement à nos intérêts fondamentaux. Comme chacun des Etats qui constituent notre organisation, la France a des intérêts propres, qu'ils soient stratégiques, commerciaux ou culturels, qu'elle s'emploie à préserver. Si nous sommes ouverts à la négociation, avec ce qu'elle implique toujours de concessions mutuelles, nous ne saurions naturellement renoncer à ce que nous jugeons être un élément essentiel de notre sécurité, de notre prospérité ou de notre culture.

Troisième principe : l'attachement au droit et à la justice. Au-delà de ses intérêts particuliers, la France a l'ambition de contribuer à ce que certains principes essentiels, dont elle a été, avec d'autres, l'inspiratrice, puissent triompher partout dans le monde : le droit des peuples à l'autodétermination et à la sécurité, les droits de l'homme, le droit au développement.

Enfin, au service de ces principes, un dernier trait de notre diplomatie : la persévérance et parfois l'opiniâtreté. Qu'on se rappelle notre volonté d'ouvrir, au mépris des obstacles, le chemin qui devait finalement conduire au rétablissement de la paix au Cambodge. Qu'on se rappelle notre volonté de voir rétablir la légalité institutionnelle en Haïti.

De ces principes permanents découlent les deux grands axes de la politique que mon pays entend mettre en oeuvre sur la scène internationale.

Notre ambition porte d'abord sur l'Europe.

Quelles que soient les difficultés du moment, quel que soit le scepticisme ambiant, la France ne transigera pas dans sa volonté de construire, avec ses voisins, une Europe forte,

prospère, démocratique, généreuse, capable de faire entendre sa voix et de contribuer à la paix dans le monde. Il s'agit pour nous d'un choix irrévocable. Parce que les peuples européens ont besoin d'un dessein qui les rassemble, et que seule la construction de l'Europe constitue aujourd'hui un but à la mesure des valeurs qu'ils partagent, et aussi parce que la construction européenne est la seule démarche susceptible d'écarter les menaces qui pèsent aujourd'hui sur notre continent : celles qui tiennent à la résurgence des nationalismes les plus intransigeants, et à la persistance de disparités économiques inacceptables. A ce titre, sa réussite aura valeur d'exemple pour d'autres régions du monde, comme l'a été en son temps la réconciliation franco-allemande voulue par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer.

J'ai cité tout à l'heure le conflit qui ensanglante l'ancienne Yougoslavie.

La France n'a pas ménagé ses efforts pour qu'il y soit mis fin. Elle s'est trouvée à l'origine, vous le savez, de la plupart des résolutions du Conseil de sécurité visant à décourager ou à sanctionner les agresseurs. Sur le terrain, elle assure avec ses partenaires une part essentielle de l'aide humanitaire. Ses soldats représentent le plus important des contingents mis à la disposition de la FORPRONU, et plus d'une dizaine d'entre eux ont payé de leur vie leur généreuse présence sur le terrain. La France a été la seule jusqu'à présent à envoyer des renforts sur place, en application de la résolution 836 (1993), afin de contribuer à la sécurité des zones protégées et des populations musulmanes qui s'y trouvent. La France est donc la première à déplorer l'insuffisance des actions engagées par la communauté internationale vis-à-vis de l'ancienne Yougoslavie. Les efforts qu'elle a engagés l'autorisent à dire à ceux qui, ici ou là, prodiguent des conseils ou des leçons, qu'ils seraient mieux entendus s'ils acceptaient, quand ils le peuvent, d'engager leurs hommes sur le terrain. Sans doute alors, au contact des réalités, comprendraient-ils mieux qu'entre la paix négociée et le chaos il n'y a rien.

Tirons les leçons de cette douloureuse expérience : il faut nous donner les moyens d'éviter la répétition d'un tel conflit et, sans attendre les progrès futurs de la construction européenne, faire prévaloir, là où les tensions restent encore latentes, la diplomatie préventive, la transparence militaire, le respect de la règle de droit. Telle est la signification du projet de pacte de stabilité en Europe, que la France a soumis à l'examen de ses partenaires européens, et auquel elle souhaite associer, tant la Russie que ses alliés d'outre-Atlantique, le Canada et les Etats-Unis.

L'Europe ne constitue pas, bien entendu, le seul horizon auquel la France bornerait son action. Mon pays entretient de longue date des relations étroites avec de nombreuses

régions du monde. Pour organiser durablement la scène internationale au lendemain de la guerre froide, c'est vers les Nations Unies que tout naturellement la France se tourne.

Parce qu'elle croit en leur mission, la France veut une Organisation des Nations Unies forte et efficace.

Cet objectif concerne au premier chef la réforme du Conseil de sécurité : son élargissement, qui est devenu aujourd'hui nécessaire compte tenu de l'évolution du monde, doit être envisagé comme le moyen de renforcer son efficacité.

La France comprend et appuie les aspirations de certains de ses partenaires à exercer plus activement leurs responsabilités internationales dès lors qu'ils sont prêts à s'engager sur le terrain. Mais l'élargissement du Conseil ne doit pas se faire au détriment de tel ou tel groupe d'Etats et doit préserver en particulier la capacité des pays en développement à faire entendre leur voix. Cette exigence est essentielle aux yeux de la France.

Dans leur sagesse, les rédacteurs de la Charte ont reconnu que seul un organe restreint pourrait, face à l'urgence d'une crise, prendre sans délai les mesures qu'impose le rétablissement de la paix. Nous devons donc veiller à ce que l'élargissement projeté n'entraîne pas la paralysie du Conseil de sécurité.

La France souhaite que la présente Assemblée générale décide de l'ouverture de discussions qui porteront sur les modalités de la réforme du Conseil de sécurité. Il nous faut trouver une solution qui concilie volonté de réforme et souci d'efficacité. C'est pourquoi l'élargissement devra à notre sens être décidé selon une formule combinant nouveaux membres permanents et membres non permanents supplémentaires.

Le Secrétaire général est une institution clef des Nations Unies. La France souhaite que les moyens lui soient donnés de mener à bien l'oeuvre novatrice qu'il a entreprise. Et permettez-moi de rendre hommage à l'énergie, à l'autorité et au courage avec lesquels le Secrétaire général s'acquitte de ses missions.

La France n'approuve pas seulement les initiatives politiques qu'il a prises, mais aussi ses efforts inlassables en vue de rationaliser le fonctionnement de notre organisation. Il faut lutter contre la prolifération des institutions, qui épuise nos ressources et compromet la cohérence de nos efforts. Il faut renforcer la coordination des activités liées au développement et restaurer le Conseil économique et social dans son rôle d'impulsion et d'organisation. Il faut lutter contre la gabegie administrative lorsqu'elle existe, sans

hésiter à sanctionner les éventuels abus. Il faut enfin renforcer le contrôle et accroître la transparence des opérations de maintien de la paix.

Le Secrétaire général n'a pas encore tous les moyens d'exercer pleinement son autorité. Et c'est pourquoi la France appelle les Etats Membres à les lui donner sans tarder. Le renforcement du Département des opérations de maintien de la paix, la mise en place d'une véritable inspection générale, la création d'une cour de discipline budgétaire, constituent à nos yeux des mesures indispensables.

Troisième exigence si l'on veut renforcer l'Organisation : l'assainissement de ses finances.

Peut-être aurais-je dû commencer par là. Selon une expression française, "l'argent est le nerf de la guerre". Il est aussi le nerf de la paix. Les projets que nous formons pour notre organisation resteront lettre morte si nous n'avons pas le courage d'adopter les mesures qu'appelle sa faillite financière.

Il faut d'abord pénaliser les Etats Membres qui ne s'acquittent pas de leur contribution dans les 30 jours qui suivent l'appel lancé par le Secrétaire général. La France propose donc d'imposer des intérêts, aux taux du marché, sur tout retard de paiement. Cette attitude rigoureuse paraît d'autant plus nécessaire que le seul paiement des arriérés accumulés suffirait à résoudre notre crise financière. Elle obéit également à des considérations d'équité et de morale politique. On ne peut à la fois parler de réforme des Nations Unies, de justice et de développement international et se soustraire aux charges élémentaires qui résultent de l'adhésion à notre Charte. Il est temps que l'on mesure la générosité des discours à l'aune des arriérés dus à notre organisation.

La création d'une véritable inspection générale, je l'ai dit, permettra ensuite de rationaliser le fonctionnement et les coûts de l'Organisation. La France soutiendra toutes les initiatives permettant de compléter les procédures d'évaluation interne, qui ont déjà montré leurs limites, en dépit de la réorganisation judicieuse à laquelle vient de procéder le Secrétaire général.

Il nous faut enfin adopter un budget exemplaire pour l'exercice 1994-1995. Nous ne devons pas hésiter à réduire les dépenses correspondant à des activités obsolètes. Nous devons aussi prévoir des ressources suffisantes pour les mandats nouveaux confiés à l'Organisation. Et s'il faut pour cela envisager une croissance raisonnable du budget ordinaire, la France, qui n'a jamais souscrit à une conception dogmatique de la croissance zéro, l'acceptera volontiers.

Ces mesures sont concrètes. Elles appellent un effort collectif des Etats Membres. Mais la conviction de la France, c'est que nous ne pouvons plus nous contenter, comme les années précédentes, d'ajustements marginaux. C'est la capacité des Nations Unies à exercer leur mandat qui est en jeu.

La France, vous l'aurez compris, veut être ambitieuse pour les Nations Unies. S'appuyant sur des institutions rénovées et des finances assainies, les Nations Unies pourront s'acquitter des grandes responsabilités qui leur incombent : préserver la paix et la sécurité collective, promouvoir le développement, traiter les problèmes globaux qui par leur dimension planétaire échappent à l'action solitaire des Etats.

Et d'abord, bien sûr, la paix, qui constitue la première de nos responsabilités.

L'instabilité que connaissent plusieurs régions du monde amène les Nations Unies à intervenir de plus en plus fréquemment afin d'enrayer le développement des conflits déjà amorcés ou de permettre la recherche d'une solution négociée. La France, pour sa part, a voulu participer pleinement à cet effort : elle occupe aujourd'hui le premier rang des Etats participant aux opérations de maintien de la paix par la mise à disposition de contingents sur le terrain.

Cet engagement ne nous confère naturellement aucun privilège. Mais l'expérience acquise nous permet de poser un regard lucide sur les opérations auxquelles nous avons participé. Elle nous incite à réaffirmer certains principes et à proposer certaines mesures de bon sens, susceptibles d'accroître à l'avenir l'efficacité de notre action.

Nous devons d'abord renforcer le contrôle politique des opérations qui sont devenues de plus en plus complexes. Les considérations d'ordre strictement militaire ne doivent jamais contrecarrer - ni même obscurcir - les fins politiques. Naturellement, les organisations régionales ou de défense peuvent apporter d'utiles contributions en expertise, en hommes ou en matériels. Mais le recours à la force implique que le gardien du droit international, c'est-à-dire le Conseil de sécurité, exerce son autorité au nom de la communauté internationale : il ne saurait s'en dessaisir. C'est pourquoi la France a insisté pour que le représentant spécial du Secrétaire général dans l'ancienne Yougoslavie exerce sa responsabilité sur l'ensemble des opérations menées sous mandat international. Il importe, me semble-t-il, que nous maintenions cette exigence en toute occasion. La France insiste de même pour que les buts politiques de l'opération de Somalie ne soient pas perdus de vue.

Nous devons ensuite poser systématiquement la question du calendrier des opérations.

Par principe, des échéances doivent être explicitement assignées à chacune d'entre elles par la résolution même qui l'institue. Il faut également savoir en finir avec les opérations qui s'éternisent, mobilisant inutilement les moyens de l'Organisation et de ses Etats Membres. La France soutient pleinement les efforts engagés en ce sens par le Secrétaire général.

Nous devons enfin accroître les capacités de réaction de l'Organisation. Entre le moment où nous décidons de créer une force et sa mise en place, les délais sont trop longs. Combien de semaines nous a-t-il fallu patienter avant que le dispositif aérien prévu par la résolution 836 (1993) relative à la Bosnie soit enfin déployé? Et combien de semaines encore pour l'arrivée à Sarajevo des renforts terrestres annoncés?

Force est de constater que les procédures actuelles ne répondent pas aux critères de rapidité de réaction et de souplesse d'emploi qui s'imposent en ce domaine.

La France n'estime pas pour autant que notre organisation doive disposer d'une force propre permanente. En revanche, nous avons participé à la réflexion engagée par le Secrétariat général autour de l'idée de "modules de forces en attente". Ce travail a permis d'élaborer des propositions originales visant à constituer des forces sur mesure pour les Nations Unies. Ainsi l'Organisation pourrait disposer des capacités de soutien, de transport, de transmissions, qui lui font défaut aujourd'hui pour mener rapidement à bien ces actions militaires.

La France, qui a déjà proposé par la voix du Président de la République française de mettre à tout moment, dans un délai de 48 heures, un contingent de 1 000 hommes à la disposition du Secrétaire général pour les opérations de maintien de la paix, participera à cet effort.

Ces mesures auront un autre avantage : elles donneront un surcroît d'efficacité à la diplomatie préventive, qui doit être placée au coeur des ambitions de notre organisation. Elle exige que nous sachions imaginer et mettre en place des mécanismes d'alerte, d'évaluation et de prévention des crises.

Plusieurs des idées avancées dans l'"Agenda pour la paix" - qu'il s'agisse du recours aux missions d'établissement des faits, ou du déploiement effectif de forces des Nations Unies - ont déjà pu être appliquées à certaines situations difficiles, en Afrique, en Asie centrale ou dans les Balkans.

Dans cet esprit, le Royaume-Uni et la France sont disposés à soumettre au Secrétaire général des propositions en vue de constituer une liste de personnalités susceptibles d'intervenir sans délai à sa demande en liaison avec les organisations régionales compétentes et à leur fournir l'équipement - notamment dans le domaine des moyens de communication - nécessaire au plein accomplissement de leur mission.

C'est par des initiatives concrètes de cette nature, qui peuvent paraître modestes au premier abord, que la diplomatie préventive occupera peu à peu la place qui doit lui revenir dans le maintien de la paix.

L'effort engagé ces dernières années en matière de désarmement, enfin, devra être prolongé.

Des succès importants ont déjà été obtenus avec la réduction des arsenaux accumulés tout au long de la guerre froide. Mais une nouvelle priorité s'affirme : la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Cet objectif nous impose de faire preuve d'une extrême vigilance dans le triple domaine des armes nucléaires, des armes chimiques, des armes de technologie balistique.

Dans cette perspective, la France se félicite de la signature à Paris, par près de 150 Etats, de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques qui est le premier véritable pacte de désarmement multilatéral de portée générale; et elle appelle les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cette convention. Elle soutient les efforts engagés par plusieurs groupes de pays en vue d'instituer des régimes de contrôle sur la technologie des missiles, les exportations nucléaires, ou les ventes de produits dits "sensibles".

La France demande enfin le renforcement des régimes de non-prolifération. Elle réaffirme en particulier son souci de voir le Traité de non-prolifération reconduit de manière indéfinie, sans conditions. Elle persiste à penser qu'il appartient au seul Conseil de sécurité de sanctionner les comportements irresponsables. Tel serait le cas si la Corée du Nord ne respectait pas les engagements qu'elle a pris à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Quelles seraient cependant les garanties données à la sécurité collective et à la paix, si rien n'était tenté pour résoudre les disparités économiques et sociales que l'on retrouve si souvent à l'origine des conflits? Nous savons qu'il n'est pas de paix durable sans développement économique durable. Et c'est pourquoi l'"Agenda pour la paix" appelle aussi un "Agenda pour le développement".

La France, vous le savez, s'est toujours faite l'avocat des intérêts des pays en développement, en particulier des

pays les moins avancés, auprès de ses partenaires industrialisés. Elle a plaidé sans relâche - et parfois dans le désert - afin de voir le niveau de l'aide publique substantiellement accru, afin de permettre à ces pays de bénéficier d'avantages commerciaux sans contrepartie, afin d'alléger le poids de leur dette et de stabiliser le cours des matières premières. Notre détermination en ce domaine ne faiblira pas : comment accepter, par exemple, que les pays africains versent en ce moment chaque année à la Banque mondiale plus qu'ils n'en reçoivent?

Nous ne pouvons pas admettre, en effet, que se prolongent et parfois s'aggravent les situations de détresse les plus criantes. La France n'oublie pas la gravité de la crise qui affecte l'Afrique au sud du Sahara, à laquelle elle est attachée par tant de liens. Elle juge essentiel que soient maintenus les acquis fondamentaux de la coopération entre la Communauté européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, notamment en matière commerciale.

Enfin, et ceci est naturellement lié aux exigences du développement, bien que distinct, le vaste domaine des "questions de société" constitue, pour notre organisation, une troisième ambition.

La défense des droits de l'homme, la préservation de l'environnement, l'aide aux réfugiés, la lutte contre les grandes épidémies ou contre le crime organisé et le trafic des stupéfiants ont une dimension planétaire. Notre organisation doit traiter de ces problèmes avec la même énergie que de la recherche de la paix ou la promotion du développement.

Plusieurs échéances importantes sont devant nous : appliquons sans tarder les recommandations adoptées à l'unanimité par la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, notamment la création d'un poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. Préparons les Conférences du Caire et de Pékin, le Sommet social de Copenhague avec toute l'ambition voulue, de manière à renforcer la coopération qu'appellent les problèmes démographiques, la promotion des droits de la femme et l'exigence du développement social.

Les grandes épidémies ont depuis toujours menacé la collectivité des nations. Mais la nécessité d'une large mobilisation à l'échelle internationale se fait sentir avec une acuité particulière dans le cas du sida, en raison des bouleversements de tous ordres qu'entraîne la diffusion de cette maladie. Je souhaite ardemment, au moment où nous abordons cette deuxième décennie de lutte, que la cohérence de l'action des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de tous les Etats ou organisations intéressés soit à la hauteur de ce nouveau défi. C'est dans cette perspective que

la France propose de convoquer, dans le courant de l'année prochaine, une conférence réunissant les principaux pays contributeurs à la lutte contre ce fléau, afin de mieux coordonner leurs efforts et de leur donner une impulsion nouvelle.

Ces phénomènes, pour la plupart, ne datent pas d'aujourd'hui. Pourtant, le défi qu'ils lancent à nos sociétés, du Nord comme au Sud, est d'une gravité sans précédent. Ils touchent aussi bien au sous-développement qu'aux excès de la société de consommation, et nos réponses traditionnelles s'avèrent insuffisantes ou inefficaces. Nous avons besoin en ce domaine d'idées neuves. Le Secrétaire général doit exercer ici un large pouvoir d'initiative et de proposition. La France suggère de constituer auprès de lui un groupe de très hautes personnalités, choisies pour leur autorité intellectuelle ou scientifique et leur rayonnement moral, afin de l'assister dans une tâche aussi vitale en cette fin du siècle.

L'énoncé de telles ambitions pour l'Organisation des Nations Unies aurait pu, voici encore quelques années, faire sourire les sceptiques. Avec la fin de la guerre froide, une occasion historique s'offre à la communauté internationale : l'occasion, non plus d'écarter les problèmes, mais peut-être de les résoudre; non plus de limiter les conflits, mais peut-être de les régler.

Restons lucides. Cette période pourrait n'être qu'une parenthèse. Si nous devons tergiverser, les peuples tarderaient-ils à succomber à leurs plus mauvais penchants, à s'affranchir des règles du droit international, ou à s'en remettre - dans le meilleur des cas - à la seule protection de solidarités régionales, concurrentes et potentiellement hostiles?

Le temps nous est compté; il est ainsi de notre devoir d'engager sans délai les réformes qu'appelle le renforcement de notre organisation, et de concrétiser ses nouvelles ambitions.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que dans cette double perspective, l'Organisation des Nations Unies pourra compter sur l'engagement résolu de la France.

La séance est levée à 13 h 15.
